



[Canada.ca](#) › [Parcs Canada](#) › [Agence Parcs Canada](#) › [Bibliothèque](#) › [Stratégies et plans](#)

› [Plan ministériel de l'Agence Parcs Canada](#)

Plan ministériel 2026 à 2027 de Parcs Canada

Sur cette page

- [En un coup d'œil](#)
- [Message de la ministre](#)
- [Message du président et directeur général](#)
- [Préambule : Intendance autochtone](#)
- [Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada](#)
 - [Services internes](#)
- [Considérations à l'échelle du ministère](#)
 - [Priorités gouvernementales connexes](#)
 - [Principaux risques](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats condensé prospectif](#)
 - [Ressources humaines](#)

- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

▼ Renseignements sur les droits d'auteur

Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

Numéro de catalogue : R61-103F-PDF

ISSN 2371-7858

Also available in English under the title: Parks Canada's 2026-27 Departmental Plan

En un coup d'œil

Le présent plan ministériel précise les priorités, les projets et les coûts associés de Parcs Canada au cours des trois exercices financiers à venir. Ce plan couvre l'exercice financier de 2026 à 2027. Un exercice financier couvre la période du 1er avril au 31 mars.

Les plans sont alignés avec les priorités énoncées dans les [lettres de mandat](#), ainsi que sur [la vision, la mission, la raison d'être et le contexte opérationnel](#) de Parcs Canada.

Priorités du ministère

Parcs Canada a défini les grandes priorités suivantes pour cette année :



Gérer efficacement les milieux naturels et en étendre la protection



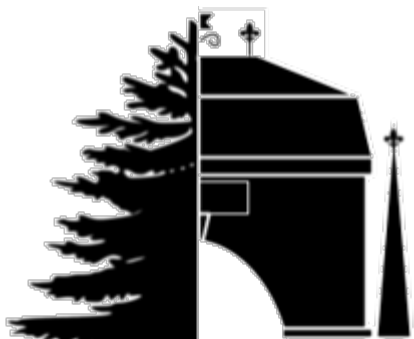
Assurer la protection du patrimoine culturel confiés à Parcs Canada et promouvoir l'histoire du Canada



Offrir des expériences enrichissantes et inclusives



Respecter et soutenir l'intendance autochtones



Chercher à établir la durabilité à long terme des finances et biens



Mettre sur pied et consolider une équipe compétente et inclusive à Parcs Canada

Examen exhaustif des dépenses

Le gouvernement s'engage à limiter la croissance des dépenses opérationnelles quotidiennes afin de réaliser des investissements qui favoriseront la croissance économique et dont bénéficiera la population canadienne.

Dans le cadre de cet engagement, Parcs Canada prévoit les réductions de dépenses ci-dessous.

- **2026 à 2027** : 24 566 000 \$
- **2027 à 2028** : 45 340 000 \$
- **2028 à 2029** : 75 009 000 \$

Ces réductions des dépenses devraient avoir une incidence sur les membres de l'équipe et les postes, mais la priorité ira à l'attrition et à la réaffectation. Si des réajustements des effectifs sont nécessaires, ils seront apportés conformément aux conventions collectives et en consultation avec l'Alliance de la fonction publique du Canada ainsi que les autres agents négociateurs concernés.

Parcs Canada atteindra ces réductions en prenant les mesures ci-dessous.

- **surveillance de la gestion et réductions internes** : Alors que nous naviguons dans un climat fédéral axé sur la viabilité budgétaire et que nous cherchons à aider le gouvernement du Canada à affecter les ressources aux priorités de la population canadienne, nous réaliserons des économies en faisant des gains d'efficience dans les services internes et la surveillance de la gestion;
 - l'accent sera mis sur la réduction ou l'élimination des services internes en double ou non essentiels ainsi que des secteurs connexes ayant peu d'impact sur le public, comme le parc automobile et les uniformes, de même que sur l'utilisation accrue des outils numériques.
- **programmes destinés aux visiteurs** : Parcs Canada se concentre sur la réduction de la fréquence ou de la portée de certaines activités (plutôt que sur l'élimination de programmes). Les réductions cibleront des programmes non essentiels ou peu performants et les lieux les moins fréquentés;
 - les modèles de prestation de services seront ajustés, et les ressources seront orientées vers les priorités ayant la plus grande valeur publique et apportant les meilleurs avantages à long terme pour la population canadienne. La mise à profit de partenariats et de nouveaux modèles de prestation de services, y compris la collaboration avec les partenaires autochtones, les intervenants et les autres ordres de gouvernement, favorisera l'intendance partagée et la prestation efficace des services;

- une rationalisation prudente de la diffusion externe, des programmes d'interprétation et de l'offre de camping contribuera à atteindre les objectifs de dépenses publiques responsables.

Les chiffres figurant dans le présent plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants pour Parcs Canada cette année

Au cours du présent exercice financier, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- élaborer un nouveau Cadre ministériel des résultats qui reflète mieux la portée complète de son travail et son impact sur la population canadienne, et produire des rapports en fonction de ce cadre;
- poursuivre l'élaboration d'un processus de renouvellement centré sur une vision de la gestion des lieux du patrimoine naturel et culturel respectueusement harmonisée avec l'intendance autochtone et soutenant activement le rétablissement et le maintien des relations culturelles des Autochtones avec leurs territoires ancestraux;
- créer des expériences significatives et inclusives pour toute la population canadienne et favoriser la continuité culturelle pour les Autochtones en accueillant ces derniers dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et le parc urbain national dans l'administration desquels il joue un rôle, y compris par l'entremise du laissez-passer Un Canada fort.

Pour l'exercice financier 2026 à 2027, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour Parcs Canada sont de 1 293 436 573 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 5 683.

Sommaire des résultats prévus

Le texte ci-dessous présente un résumé des résultats que le Ministère compte atteindre durant l'exercice financier 2026 à 2027 dans ses principaux domaines d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

Cette année, Parcs Canada prendra les mesures ci-dessous :

- promouvoir l'intendance autochtone en mettant en œuvre les obligations découlant des traités, le *Plan d'action de la Loi sur Déclaration des Nations Unies* sur les droits des peuples autochtones et la Politique sur l'intendance autochtone, en élaborant des plans propres aux sites conjointement avec les partenaires autochtones et en soutenant les programmes de gardiens pour renforcer la continuité culturelle et le leadership en matière de conservation;
- maintenir et améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux de même que la durabilité écologique dans les aires marines nationales de conservation en élaborant des plans tenant compte du climat, en prenant des mesures de rétablissement des espèces en péril et en menant des projets de rétablissement collaboratifs qui intègrent le savoir autochtone;

- agrandir les aires protégées, en créer de nouvelles et améliorer la connectivité entre elles afin de contribuer à l'atteinte des cibles de conservation (protéger 30 % de la superficie du Canada d'ici 2030);
- harmoniser les investissements dans les biens bâtis et contemporains, et établir la priorité de ces investissements, afin d'en améliorer la durabilité à long terme;
- procéder à de nouvelles désignations historiques et examiner les désignations existantes pour qu'elles représentent bien la riche et complexe histoire du Canada;
- améliorer l'expérience du visiteur en offrant des programmes inclusifs, en améliorant l'accessibilité et en menant des initiatives pour favoriser la participation du public ainsi que la compréhension de l'importance des services écosystémiques.

Dépenses prévues : 1 131 244 167 \$

Ressources humaines prévues : 4 577

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la responsabilité Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de Parcs Canada, consultez la section Dépenses et ressources humaines prévues du plan complet.

Message de la ministre

En tant que ministre responsable de Parcs Canada, je suis heureuse de présenter le Plan ministériel de Parcs Canada pour l'exercice 2026 à 2027. Ce plan décrit les priorités et les résultats que visera l'organisme dans la prochaine année afin de protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada ainsi que d'offrir des expériences enrichissantes à la population canadienne et aux visiteurs.

Parcs Canada est un chef de file renommé en matière de conservation et il joue un rôle clé dans l'atteinte des cibles de conservation du gouvernement du Canada en vertu du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les lieux qu'il administre contribuent directement à protéger la biodiversité, à restaurer des écosystèmes sains, à relier les paysages et à fournir des solutions fondées sur la nature pour bâtir des collectivités saines et résilientes aux effets des changements climatiques. Chaque année, ces lieux fournissent des services écosystémiques d'une valeur estimée à 372 milliards de dollars, comme l'atténuation des inondations et des effets des changements climatiques.

En l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada continuera d'élargir et de renforcer le réseau national d'aires protégées, qui comprend les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux, dans le cadre de l'engagement du Canada de préserver 30 pour cent de ses terres et de ses eaux d'ici 2030.

La collaboration avec les communautés autochtones de tout le pays demeure au cœur de nos priorités. Parcs Canada s'est engagé à respecter la Déclaration des Nations Unies sur la *Loi sur les droits des peuples autochtones* et à mettre en œuvre la Politique sur l'intendance autochtone, laquelle reconnaît et appuie l'intendance par les Autochtones dans tous les endroits administrés par l'organisme. En s'appuyant sur les progrès réalisés dans les dernières années, Parcs

Canada continuera de renforcer la cogestion et la prise de décision partagée avec les Autochtones en établissant de nouvelles structures de gestion coopérative et en poursuivant les programmes de gardiens. Ces travaux appuient activement le rétablissement et le maintien des relations des Autochtones à leurs territoires ancestraux, en plus de contribuer à la réconciliation.

Le gouvernement du Canada est également déterminé à assurer la durabilité à long terme des ouvrages aménagés dans les lieux gérés par Parcs Canada. En l'exercice 2025 à 2026, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement dans la conservation et le renouvellement de l'infrastructure patrimoniale à trois endroits du lieu historique national du Canal-Rideau, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Des investissements comme celui-ci soutiennent des projets d'infrastructure essentiels, protègent les ressources culturelles et améliorent l'accessibilité afin que les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les autres lieux patrimoniaux demeurent résilients et accueillants pour les générations à venir. Le gouvernement du Canada continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à maintenir l'infrastructure essentielle et les biens patrimoniaux au bénéfice des générations d'aujourd'hui et de demain.

En l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada appuiera, pour une deuxième année, le laissez-passer Un Canada fort, qui permet d'accéder gratuitement aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et au parc urbain national ainsi que d'obtenir des réductions sur les frais de camping et d'hébergement. À l'été 2025, ce programme a entraîné une hausse de 13 pour cent de la fréquentation des lieux gérés par l'organisme. Le gouvernement du Canada est déterminé à rendre les expériences enrichissantes que nous

offrons accessibles à un nombre accru de Canadiennes et de Canadiens, et c'est ce que permet le laissez-passer Un Canada fort.

Parcs Canada est le seul organisme fédéral qui gère et intervient sur le terrain en cas de feux de forêt, grâce à un corps national de pompiers forestiers professionnels entièrement formés. Notre gouvernement a investi plus de 100 millions de dollars sur cinq ans dans la lutte contre les feux de forêt à Parcs Canada afin de mener des activités de réduction des risques, de préparation et d'intervention dans les lieux administrés par Parcs Canada partout au pays. Nous sommes profondément reconnaissants du courage exceptionnel des pompiers, des premiers répondants et de tous ceux qui jouent un rôle de soutien et qui protègent le réseau canadien d'aires protégées et les communautés qui y vivent.

Les lieux administrés par Parcs Canada sont au cœur de l'identité canadienne. Ils nous rassemblent et nous lient les uns aux autres au moyen de récits poignants et de paysages emblématiques. Grâce aux mesures décrites dans le Plan ministériel de cette année, le patrimoine naturel et culturel du Canada sera protégé, honoré et mis en valeur, maintenant et pour les générations à venir.

Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature



L'honorable Julie Dabrusin

Message du président et directeur général

Après trente ans de service auprès des Canadiens et des Canadiennes, dont plus de six ans et demi en tant que président et directeur général de Parcs Canada, j'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel de Parcs Canada pour l'exercice 2026 à 2027, mon dernier avant la retraite.

Parcs Canada protège un vaste réseau de lieux du patrimoine culturel et

naturel au nom de toute la population canadienne. Ces aires protégées—soit 171 lieux historiques nationaux, 48 parcs nationaux, 5 aires marines nationales de conservation et 1 parc urbain national—nous aident à tisser des liens avec les paysages terrestres et marins, les histoires et les récits qui forgent l’identité du Canada. Parcs Canada ne pourrait pas mener ses travaux sans le professionnalisme et l’expertise des membres de ses équipes en poste aux quatre coins du pays. Leur dévouement est la force qui nous permet de remplir notre mandat et de faire avancer nos priorités année après année.

En l’exercice financier 2026 à 2027, Parcs Canada continuera d’agrandir et de gérer les milieux naturels protégés, aidant ainsi le Canada à atteindre sa cible consistant à conserver 30 pour cent de ses terres, de ses eaux intérieures et de ses milieux marins et côtiers d’ici 2030. Parcs Canada préservera une précieuse collection d’objets archéologiques et historiques et entretiendra les biens bâtis patrimoniaux sous sa garde. Ces liens tangibles avec l’histoire nous permettent de raconter le passé du Canada de divers points de vue et, ainsi, de mieux en comprendre la complexité. Parcs Canada s’engage à offrir des expériences significatives et inclusives en éliminant les obstacles ainsi qu’en créant des occasions pour les visiteurs du Canada et du monde entier de tisser des liens avec la nature, la culture et l’histoire.

Parcs Canada demeure déterminé à honorer et à soutenir l’intendance autochtone. Guidés par nos obligations en vertu des traités, par le Plan d’action de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et par la Politique sur l’intendance autochtone de Parcs Canada, nous continuerons à prendre soin des terres, des eaux et de la glace au moyen d’approches élaborées conjointement qui honorent les systèmes de savoir et les relations culturelles des Autochtones. En

2025, un protocole d'entente renouvelé a été signé entre Parcs Canada et l'Association touristique autochtone du Canada. Cette relation est fondée sur un objectif commun : faire progresser le tourisme autochtone partout au pays en aidant les visiteurs à découvrir des expériences, des points de vue, des cultures et des connaissances authentiquement autochtones. Ces travaux importants sont effectués à l'échelle nationale, régionale et locale.

Le tourisme demeure un élément essentiel de la contribution de Parcs Canada aux collectivités et à l'économie canadiennes. En l'exercice financier 2026 à 2027, Parcs Canada continuera à tisser des liens solides avec ses partenaires touristiques afin de promouvoir les aires protégées, de soutenir les entreprises locales et de renforcer la position du Canada comme destination de classe mondiale grâce à l'offre d'entrée gratuite dans le cadre du laissez passer Un Canada fort. Ces travaux contribuent à générer des retombées économiques pour les collectivités de tout le pays, en plus de faire connaître aux visiteurs et à la population canadienne les récits et les lieux qui forment notre identité. Les visiteurs des lieux gérés par Parcs Canada contribuent à hauteur de quatre milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada et dépensent chaque jour une somme équivalant à plus de onze millions de dollars dans les collectivités du pays.

Tous ces travaux sont centrés sur l'engagement de Parcs Canada à se doter d'une main d'œuvre qualifiée, inclusive et dévouée, qui reflète la diversité du Canada. À l'avenir, nous continuerons de veiller à fournir à nos équipes les outils, la formation et le soutien dont elles ont besoin pour saisir les nouvelles occasions, surmonter les défis émergents et répondre aux attentes changeantes de la population canadienne.

Le mandat de Parcs Canada est à la fois une responsabilité et un

privilège. Je suis convaincu que, grâce au dévouement des membres de notre équipe, à la force de nos partenariats et à l'amour qu'éprouvent les Canadiennes et les Canadiens pour les lieux du patrimoine naturel et culturel, Parcs Canada continuera de créer de véritables retombées positives sur l'environnement, le patrimoine et les collectivités du pays.



Ron Hallman



Série de bannières intitulée « La guérison sur nos terres », créée par Vincent Design.

[En savoir plus](#) sur l'illustration de la bannière « La guérison sur nos terres ».

Préambule : Intendance autochtone

Parcs Canada administre l'un des plus vastes réseaux d'aires patrimoniales naturelles et culturelles au monde, et l'intendance autochtone est un élément essentiel de notre mandat. Bien que la création de ce réseau ait passé par l'imposition d'approches qui ont marginalisé les peuples autochtones, nous avons aujourd'hui l'occasion et la responsabilité de collaborer avec plus de 300 partenaires différents des Premières Nations, des Inuit et des Métis d'une manière qui place l'intendance des Autochtones et les relations avec ces derniers au cœur de nos préoccupations. Les travaux de Parcs Canada sont axés sur un objectif principal : honorer et soutenir l'intendance autochtone des lieux du patrimoine naturel et culturel administrés par l'organisme dans le respect de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. La mise en œuvre de cette approche passe par le respect du rythme des terres, des eaux, de la glace, des saisons et des relations dans l'élaboration des plans et la prise des décisions qui touchent les lieux du patrimoine naturel et culturel. Cette approche vise à respecter les droits, les responsabilités et les visions du monde des Autochtones, qui prennent soin de ces endroits depuis des temps immémoriaux.

Alors que Parcs Canada promeut la planification de l'intendance autochtone, il s'efforce également d'apprendre des systèmes de savoir autochtones, de respecter les droits ancestraux et issus de traités ainsi que de soutenir les trajectoires d'intendance communautaires. Guidées par le Cercle d'intendance autochtone, ces initiatives mettent l'accent sur la création d'espaces éthiques enracinés dans la vérité, la sécurité culturelle et les responsabilités partagées, où peuvent s'épanouir des relations respectueuses et réciproques. Ensemble, ces efforts renforcent les pratiques organisationnelles et favorisent des relations saines avec les terres, les eaux et la glace, contribuant au bien-être écologique et au dynamisme des communautés. Parcs Canada reconnaît que ces initiatives représentent également des étapes positives dans un cheminement continu visant à défendre les valeurs de confiance, de respect et de réciprocité, fondement de tous les travaux réalisés en collaboration avec les partenaires autochtones.

En s'appuyant sur les réalisations récentes, de la création de nouvelles aires protégées à la commémoration de l'histoire des pensionnats indiens en passant par le soutien de l'offre aux visiteurs d'expériences authentiques axées sur les cultures autochtones, Parcs Canada continuera de travailler aux côtés des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour garantir l'intégration de son engagement à honorer et à soutenir l'intendance autochtone à tous les aspects de son travail. Par l'entremise du présent plan, Parcs Canada réaffirme son engagement envers l'intendance autochtone, la conservation et la commémoration du patrimoine naturel et culturel, et l'offre aux visiteurs d'occasions de découvrir ces lieux précieux et de tisser des liens personnels avec ceux-ci pour qu'ils demeurent dynamiques, protégés et respectés au bénéfice des générations actuelles et futures.

Citations

Je vois que nos voix commencent à se faire entendre sur les questions de collaboration à l'intendance, de prise de décision partagée ainsi que de promotion et de rétablissement des valeurs et des droits des Autochtones dont les territoires sont situés dans des parcs nationaux. Je suis donc très enthousiaste à l'idée de voir ce que ce point de départ nous apportera.

— Jaime Vienneau, membre de la Nation Ktunaxa et du Cercle d'intendance autochtone

L'intendance repose sur l'établissement et la consolidation des relations, ce qui exigera des employés qu'ils entreprennent un parcours d'apprentissage continu. Le tout prendra un sens différent selon les personnes et les cultures, mais nous voulons nous assurer d'avoir une approche bien équilibrée.

— Cindy Boyko, membre de la Nation haïda et coprésidente du Cercle d'intendance autochtone

[La politique] a changé la façon dont le gouvernement fédéral considère ses relations avec les peuples autochtones, et il s'agit d'un énorme pas en avant dans une démarche positive qui doit se poursuivre. Elle doit se poursuivre parce que, de mon point de vue, cette politique était attendue depuis longtemps et pourrait devenir un modèle pour tous les autres ministères.

— Peter Garrow, membre des Mohawks d'Akwesasne et du Cercle d'intendance autochtone

L'intendance autochtone fait maintenant partie de l'ADN même de Parcs Canada. Elle transforme le travail que nous réalisons dans tous les lieux du patrimoine naturel et culturel que nous gérons et cogérons, aujourd'hui et pour les années à venir.

— Ron Hallman, président et directeur général de Parcs Canada

Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes

Responsabilité essentielle et services internes

- Responsabilité essentielle : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada
- Services internes

Responsabilité essentielle : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

▼ Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Indicateurs, résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Ressources prévues pour atteindre les résultats
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Description

Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation; désigner des lieux, des personnages et des événements d'importance historique nationale; protéger et conserver le patrimoine naturel et culturel en se laissant guider par la science et le savoir autochtone; offrir des possibilités d'explorer le patrimoine naturel et culturel du Canada, d'en faire l'expérience et d'en profiter pleinement; assumer ces responsabilités avec le public, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les Autochtones et d'autres intervenants.

Répercussions sur la qualité de vie

La responsabilité essentielle de Parcs Canada contribue à plusieurs domaines du Cadre de qualité de vie pour le Canada. Grâce à son programme d'agrandissement et de création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation, à la désignation de nouveaux parcs urbains nationaux ainsi qu'à la protection et à la conservation des milieux naturels, l'organisme contribue au domaine **Environnement**. Il y contribue également en protégeant des écosystèmes qui offrent des services comme la qualité de l'air et de l'eau, l'adaptation aux changements climatiques, le rétablissement des espèces en péril et la conservation du capital naturel dans les milieux terrestres, marins et côtiers. Parcs Canada dispose de ses propres indicateurs relatifs à l'intégrité écologique et fait le suivi de la création de nouveaux lieux du patrimoine culturel pour le résultat ministériel 2, ci-dessous.

La responsabilité essentielle de Parcs Canada contribue également au domaine **Saine gouvernance**. L'autodétermination des Autochtones y est représentée dans les travaux visant à protéger et conserver le patrimoine naturel et culturel en se basant sur les connaissances

scientifiques et sur le savoir autochtone, dans l'établissement d'accords de gestion coopérative d'aires patrimoniales protégées avec des partenaires autochtones ainsi que dans le soutien et la reconnaissance de l'intendance autochtone en ce qui a trait à la conservation du patrimoine naturel et culturel. Parcs Canada mesure la confiance à l'égard des institutions au moyen de sondages annuels sur le soutien de son mandat par le public. Il apporte également des contributions importantes aux connaissances scientifiques internationales, aux réseaux du patrimoine et aux organisations non gouvernementales, améliorant ainsi la réputation du Canada et la place qu'occupe le pays dans le monde. Les résultats, les indicateurs et les cibles liés à ce domaine sont précisés dans les résultats ministériels 1, 2, 3, 5 et 6, ci-dessous.

Enfin, en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel, Parcs Canada contribue également aux domaines **Prospérité, Santé et Société**. En effet, en exploitant des lieux du patrimoine naturel et culturel d'un océan à l'autre, Parcs Canada contribue directement à la **prospérité** en offrant des emplois, notamment aux jeunes, en particulier dans les régions rurales, et en faisant des dépenses dans ces régions. Il contribue également à l'économie rurale grâce aux dépenses touristiques directes et indirectes. L'existence et l'accessibilité de ces lieux contribuent également à la **santé** de la population canadienne; en effet, il a été prouvé que l'activité physique et le temps passé dans la nature sont bénéfiques pour la santé physique et mentale. Les avantages sont observés aux échelles à la fois individuelle et sociétale, et contribuent à réduire les coûts pour le système de santé du Canada.

Dans le domaine **Société**, les activités offertes aux visiteurs par Parcs Canada, tant dans les aires protégées que dans l'administration desquelles il

joue un rôle qu'à l'extérieur de celles-ci, créent un sentiment de fierté et d'appartenance communautaire chez les Canadiennes et les Canadiens qui y participent. L'organisme offre également une vaste gamme d'occasions de bénévolat et représente de manière positive la diversité canadienne, en plus de permettre l'accès et l'exposition aux langues autochtones. Les résultats ministériels 4, 5, 6 et 7 mettent l'accent sur le nombre de visiteurs qui vivent des expériences axées sur la culture et sur la nature ainsi que sur le nombre d'endroits où les terres et les eaux sont utilisées par les Autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes. Des mesures pour les autres aspects du Cadre de la qualité de vie sont en cours d'élaboration.

En mettant l'accent sur l'importance de la relation entre la durabilité sociale, la durabilité environnementale et la durabilité économique, la Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027 de Parcs Canada brosse un tableau plus complet de l'étendue des travaux faits par l'organisme et de la façon dont il contribue tant à la durabilité sociale, environnementale et économique qu'à l'amélioration de la qualité de vie de toute la population canadienne.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du Ministère, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant la responsabilité Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Résultat ministériel 1 : L'intendance des peuples autochtones est reconnue et soutenue

Les tableaux 1 à 7 fournissent un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des lieux ayant des plans d'intendance autochtone élaborés en collaboration	Nouvelle cible	Au moins 25 %	Mars 2030

Tableau 2 : Résultat ministériel 2 : La nature du Canada est conservée et gérée de manière responsable

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage d'écosystèmes en bon ou moyen état	Nouvelle cible	Au moins 92 %	Mars 2030
Contribution de Parcs Canada au pourcentage des zones terrestres (terre et eau douce) conservées du Canada	Décembre 2024 : 3,51 %	Au moins 6 %	Décembre 2030
Contribution de Parcs Canada au pourcentage d'aires marines conservées du Canada	Décembre 2024 : 2,12 %	Au moins 6 %	Décembre 2030

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de gardiens autochtones et de programmes équivalents en activité	Nouvelle cible	Au moins 35	Chaque année

Tableau 3 : Résultat ministériel 3 : L'histoire du Canada est commémorée

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des biens culturels bâtis dans un état bon ou passable	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)
Pourcentage de désignations d'importance historique nationale nouvelles et révisées qui présentent l'histoire du Canada sous des multiples perspectives	2024-2025 : 60 %	Au moins 65 %	Mars 2030
Pourcentage de lieux historiques nationaux où les divers récits historiques du Canada sont présentés	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Mars 2030

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de lieux historiques nationaux où des récits sur l'histoire autochtone sont présentés	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Mars 2030

Tableau 4 : Résultat ministériel 4 : La nature et l'histoire du Canada sont appréciées et valorisées

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de Canadiens qui ont des sentiments positifs à l'égard de la protection et de la mise en valeur des lieux patrimoniaux de Parcs Canada	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Chaque année (à partir de 2028 à 2029)
Pourcentage de visiteurs qui déclarent que leur visite a augmenté leur sentiment de fierté à l'égard du Canada	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Chaque année (à partir de 2028 à 2029)
Pourcentage de Canadiens qui reconnaissent la valeur des services écosystémiques provenant des aires conservées	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Chaque année (à partir de 2028 à 2029)

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de personnes ayant des interactions avec les lieux de Parcs Canada	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel de 2027 à 2028)	Chaque année (à partir de 2027 à 2028)

Tableau 5 : Résultat ministériel 5 : Les parcs nationaux, marins et urbains sont sécuritaires et gérés de manière durable

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des visiteurs satisfaits de leur visite	2024-2025 : 92 %	Au moins 90 %	Chaque année
Nombre de lieux patrimoniaux naturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	2024-2025 : 23	Au moins 27	Mars 2027
Taux d'incidents graves dans les parcs nationaux, marins et urbains	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	Chaque année (à partir de 2027 à 2028)

Tableau 6 : Résultat ministériel 6 : Les lieux historiques nationaux et les canaux sont sécuritaires et gérés de manière durable

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des visiteurs satisfaits de leur visite	2024 2025 : 95 %	Au moins 90 %	Chaque année
Nombre de lieux patrimoniaux culturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	2024-2025 : 9	Au moins 15	Mars 2027
Taux d'incidents graves dans les lieux historiques nationaux et les canaux historiques	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	Chaque année (à partir de 2027 à 2028)

Tableau 7 : Résultat ministériel 7 : La présence de Parcs Canada profite aux Canadiennes, aux Canadiens et aux collectivités

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Impact des visiteurs de Parcs Canada sur le produit intérieur brut	2023-2024 : 4,0 milliards de dollars	Au moins 3,5 milliards de dollars	Chaque année

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Impact des activités de Parcs Canada sur le produit intérieur brut	2023-2024 : 1,5 milliard de dollars	Au moins 900 millions de dollars	Chaque année
Pourcentage de l'infrastructure des routes, de la gestion du niveau d'eau et des services publics en bon état ou dans un état acceptable	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)
Contribution de Parcs Canada à la qualité de vie des collectivités situées près d'aires patrimoniales protégées	Nouvelle cible	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)

Des renseignements supplémentaires sur les résultats détaillés et l'information sur le rendement pour le répertoire des programmes de Parcs Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans pour atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à la responsabilité Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada en l'exercice 2026 à 2027.

▼ Résultat ministériel 1 : L'intendance des peuples autochtones est reconnue et soutenue

Favoriser l'intendance autochtone

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des lieux ayant des plans d'intendance autochtone élaborés en collaboration	Au moins 25 %	Mars 2030

Depuis des temps immémoriaux, les Autochtones sont les gardiens des terres, des eaux et de la glace qui forment la région maintenant appelée le Canada. Cette intendance est ancrée dans une profonde continuité culturelle, c'est-à-dire des systèmes de savoir, des langues, des lois et des relations avec ces endroits portés de génération en génération. Dans l'histoire du Canada, cependant, la création d'aires patrimoniales protégées a souvent entraîné l'expulsion de peuples autochtones ou la restriction de l'exercice de leurs droits et traditions liés au paysage.

L'objectif principal de Parcs Canada consiste à respecter et soutenir l'intendance autochtone des lieux du patrimoine naturel et culturel dans l'administration desquels il joue un rôle conformément à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA). Plus particulièrement, l'organisme fera connaître la nouvelle Politique sur l'intendance autochtone, adoptée lors d'une cérémonie du Cercle d'intendance autochtone en octobre 2024, et fournira des conseils pour appuyer sa mise en œuvre.

Parcs Canada a entrepris l'élaboration d'un processus de renouvellement centré sur une vision de la gestion des lieux du

patrimoine naturel et culturel respectueusement harmonisée avec l'intendance autochtone et soutenant activement le rétablissement et la poursuite des relations culturelles des Autochtones avec leurs territoires ancestraux.

À l'appui de ce travail, Parcs Canada élabore des plans d'intendance autochtone. Ces plans propres aux sites sont élaborés conjointement avec des partenaires autochtones pour garantir que les priorités communes, y compris la revitalisation des pratiques culturelles, la transmission du savoir et le renforcement de la continuité culturelle, sont clairement articulées et véritablement promues de manières tangibles. Parcs Canada mettra en œuvre la Politique sur l'intendance autochtone, en plus d'élaborer conjointement des plans d'intendance autochtone pour 25 % de ses aires protégées, d'ici mars 2030.

Afin d'honorer et de soutenir l'intendance autochtone durant l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada prendra les mesures ci-dessous :

- poursuivre la mise en œuvre de la Politique sur l'intendance autochtone en soutenant l'élaboration d'orientations, de plans et de formations qui respectent les modes autochtones d'intendance des terres, des eaux et de la glace;
- poursuivre la réalisation des priorités partagées avec les partenaires autochtones, et élaborer conjointement ou modifier des approches de conservation, de commémoration et de mise en valeur afin d'intégrer divers systèmes de savoir et renseignements;
- favoriser l'intendance partagée et les aires protégées et de

- conservation autochtones;
- en collaboration avec le Cercle d'intendance autochtone, fournir des orientations internes aux membres de l'équipe Parcs Canada sur la mise en œuvre des mesures du Plan d'action de la LDNUDPA, y compris la récolte, l'intendance partagée et les aires protégées et de conservation autochtones;
 - mener, avec au moins dix nations ou communautés, des discussions sur les artéfacts et les objets autochtones dont Parcs Canada a la garde, en favorisant des relations respectueuses et en appuyant l'intégration du savoir autochtone à l'intendance des ressources culturelles;
 - collaborer et mettre en commun des connaissances dans le cadre de partenariats novateurs avec les intervenants internationaux, nationaux, régionaux et locaux, de même que les gouvernements et organismes autochtones, en vue d'honorer l'intendance autochtone ainsi que d'améliorer les pratiques de conservation du patrimoine naturel et culturel.

Intendance dirigée par les Inuit du parc national des Monts-Torngat

Les Inuit vivent depuis des siècles dans la région du parc national des Monts-Torngat, et ils pêchent et chassent encore dans ces vastes vallées de la toundra fréquentées par des créatures de l'Arctique. Le parc national englobe une grande partie de l'aire de répartition de la petite harde de caribous des monts Torngat. Une diminution du nombre de bêtes au sein de cette harde a été recensée dans les dernières décennies au moyen du savoir traditionnel autochtone comme de la science occidentale, et des

travaux doivent donc être entrepris pour en assurer la conservation.

Le caribou est au cœur de la santé, du bien-être et de la culture des Inuit. Parcs Canada, en collaboration avec les gouvernements inuits, voit à l'élaboration, d'une manière qui respecte leur culture et leur histoire de même que les liens qui les unissent au territoire, d'un plan de gestion dirigé par les Inuit pour la population de caribous des monts Torngat dans la région du parc national. Les Inuit veulent décider eux-mêmes de ce qui se passe sur leurs terres en raison de leur responsabilité à l'égard de celles-ci, et ils possèdent à la fois le savoir traditionnel nécessaire à la réalisation de ces travaux et un intérêt personnel envers la réussite des projets de conservation.

Grâce à cette approche, Parcs Canada contribue à l'intendance autochtone et aux efforts de rétablissement du caribou par l'intégration du savoir autochtone, la mobilisation communautaire, la planification conjointe, des pratiques de récolte durables qui préservent la continuité culturelle et une intendance partagée avec les partenaires inuits. Cette initiative fait également progresser les engagements de Parcs Canada exprimés dans le *Plan d'action de la LDNUDPA*, et plus particulièrement les mesures 35 (récolte), 95 (gouvernance), 96 (continuité culturelle) et 98 (savoir autochtone).

▼ Résultat ministériel 2 : La nature du Canada est conservée et gérée de manière responsable

Assurer une gestion efficace des milieux naturels

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage d'écosystèmes en bon ou moyen état	Au moins 92 %	Mars 2030

Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont des lieux magnifiques et inspirants qui protègent des exemples d'importance nationale des écosystèmes du Canada. Le mandat de Parcs Canada, et sa principale priorité, consistent à maintenir ou à améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux. L'intégrité écologique des écosystèmes est préservée lorsque les composantes de ces écosystèmes, par exemple les espèces indigènes, les communautés biologiques, les paysages naturels et leurs fonctions écologiques, sont intactes et semblent pouvoir perdurer.

La surveillance des résultats au cours des dernières années révèle des menaces de grande envergure, comme les changements climatiques et les espèces envahissantes, ainsi que des facteurs de stress locaux, comme la pollution de l'eau, qui ont des répercussions sur les écosystèmes. Ces menaces ont une incidence sur la capacité de Parcs Canada de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique. Parcs Canada contribue à l'intégrité écologique en protégeant et restaurant des écosystèmes tout en offrant des avantages et des activités de loisir à la population canadienne et aux visiteurs étrangers. L'organisme gère ces objectifs intégrés avec succès depuis plus d'un siècle et administre l'un des rares réseaux de parcs nationaux du monde disposant d'un

programme de surveillance de l'intégrité écologique et de production de rapports connexes à l'échelle du réseau. Ce programme regroupe plus de 600 mesures scientifiques qui orientent les priorités et les pratiques de restauration propres aux parcs. L'intendance autochtone fait partie intégrante des travaux de Parcs Canada dans ce domaine.

Pour favoriser le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux de même que la durabilité écologique dans les aires marines nationales de conservation, en 2026 à 2027, Parcs Canada prendra les mesures ci-dessous :

- appliquer la perspective des changements climatiques aux politiques, stratégies et processus de planification nationaux en élaborant des conseils et des outils qui favoriseront la prise en compte des conditions climatiques actuelles et futures dans tous les domaines de responsabilité;
- surveiller l'état et les tendances des écosystèmes dans les parcs nationaux et les réserves de parc national, et mener des projets de restauration afin de préserver et d'améliorer l'intégrité écologique;
- contribuer à la protection et au rétablissement des espèces en péril en soutenant l'inscription des espèces en péril à la liste incluse dans la *Loi sur les espèces en péril* fédérale, en protégeant l'habitat essentiel et en mettant en œuvre les mesures précisées dans les plans d'action visant des espèces multiples propres aux sites nouveaux et existants, en coordination avec les partenaires clés;
- procéder à la publication préalable, dans la *Gazette du Canada*, Partie I, des règlements visant à renforcer la protection des

- ressources naturelles et culturelles ainsi que la durabilité écologique dans les aires marines nationales de conservation;
- améliorer les outils de gestion des aires marines nationales de conservation, y compris les normes de surveillance, pour comprendre et gérer efficacement l'état de ces aires protégées, et produire des rapports connexes;
 - communiquer les retombées de son leadership en matière de conservation en diffusant des récits et des leçons apprises auprès de la population canadienne ainsi que des communautés de professionnels de la science et de la gestion des parcs au moyen de nombreux produits et canaux numériques;
 - continuer de mettre en œuvre les mesures de conservation clés du Plan d'action du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo en collaboration avec les partenaires autochtones, d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, et des intervenants clés pour assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du parc national à l'intention des générations futures.

Parcs Canada s'efforcera de planifier et de mettre en œuvre des investissements dans la conservation et la restauration en coordination avec des partenaires clés, et mettra l'accent sur l'intendance autochtone, la pratique fondée sur des données probantes et la mesure de l'efficacité de la gestion. Il étudiera, de concert avec les partenaires autochtones, des méthodes et des approches permettant d'intégrer les différents systèmes de savoir afin d'éclairer la planification et la prise de décision en matière de conservation (approche à double perspective). Parcs Canada

s'efforce également de moderniser l'approche d'élaboration des plans d'action visant des espèces multiples (espèces en péril) en collaboration avec les partenaires autochtones afin d'inclure des espèces d'importance culturelle et de relever les activités qui favorisent la compréhension et la conservation de ces espèces.

Il serait trop long de faire la liste de tous les projets auxquels Parcs Canada travaille en collaboration avec les partenaires autochtones étant donné leur nombre et leur diversité, mais voici quelques exemples de travaux du genre que l'organisme entreprendra cette année :

- organiser des réunions de planification communautaire avec la Première Nation des Vuntut Gwitchin ainsi qu'un camp en territoire dans le parc national Vuntut afin d'améliorer la compréhension de l'habitat de migration du caribou et du saumon, et de mieux intégrer le savoir autochtone aux évaluations de l'intégrité écologique et aux opérations du parc;
- voir à ce que les représentants du parc national de la Pointe-Pelée et de la Première Nation de Caldwell, en tant que membres actifs du Comité de résilience côtière de Pelée (organisme intergouvernemental), dirigent la propagation des plantes indigènes des dunes à des fins de restauration, et continuer soutenir l'élaboration et la planification de plusieurs concepts d'adaptation afin de réduire l'exposition aux dangers côtiers à l'échelle du paysage ainsi que d'augmenter la résilience aux changements climatiques dans la région;
- réaliser un examen utilisant l'approche à double perspective des programmes de surveillance de l'intégrité écologique des aires protégées administrées par Parcs Canada au Nouveau-

Brunswick, en collaboration avec Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated et Kopit Lodge, en tirant parti des leçons apprises qui ont été diffusées et en relevant des occasions d'intégrer le savoir autochtone et la science occidentale à des aspects clés de la surveillance, par exemple celle du pluvier siffleur, du saumon et des écosystèmes de lagune;

- effectuer la surveillance de l'original dans le parc national Fundy avec la collaboration de Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated et du programme de restauration de l'habitat de Fort Folly en appliquant une approche à double perspective pour améliorer la mise en commun des données, intégrer le savoir autochtone et renforcer l'analyse conjointe, favorisant ainsi la santé à long terme de l'écosystème et la gestion de la population d'originaux;
- collaborer avec les partenaires autochtones, le milieu universitaire et l'industrie pour continuer de faire progresser les travaux de conservation et de rétablissement du saumon atlantique dans le parc national Fundy, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'habitat, le soutien à la recherche et le renforcement de l'intendance collaborative pour restaurer les populations de saumon dans les principaux réseaux fluviaux;
- appuyer le rétablissement des populations de saumons dans le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, et en particulier dans la rivière Clyburn, en partenariat avec les universités de la Nouvelle-Écosse, les groupes de conservation locaux et l'Institut des ressources naturelles d'Una'maki;
 - ce projet s'inscrit dans la vaste initiative Retour dans le respect, projet canadien de restauration du saumon qui a récemment obtenu des Nations Unies la désignation de

programme phare de la restauration mondiale;

- en plus de la conservation du saumon dans les parcs nationaux Fundy et des Hautes-Terres du Cap-Breton, le programme phare des Nations Unies comprend des travaux de conservation en cours dans les parcs nationaux Kouchibouguac, Gros-Morne et Terra Nova, la réserve de parc national Pacific Rim ainsi que la réserve de parc national, aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas;
- soutenir l'initiative Akiin gezhaadangig de la Première Nation de Beausoleil, qui vise à renforcer l'identité culturelle et l'intendance des terres dans le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne grâce à des activités comme la restauration du riz sauvage, la mobilisation des jeunes et des rassemblements communautaires;
 - cette initiative favorise la guérison, la souveraineté alimentaire et la collaboration avec les Premières Nations voisines tout en soutenant les droits et les cadres d'intendance nationaux des Autochtones.

Conservation du caribou dans le parc national Jasper

Le Centre d'élevage de conservation du caribou du parc national Jasper, première installation du genre en Amérique du Nord, abrite maintenant 18 caribous des montagnes du Sud, une espèce menacée aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*, dont sept petits qui y sont nés ce printemps. Le projet vise à reconstituer la harde sauvage de la vallée Tonquin pour qu'elle devienne autosuffisante (au moins 200 animaux) d'ici dix ans. Il

s'agit d'un exemple tangible et concret de leadership en matière de conservation des espèces en péril pour une espèce prioritaire du gouvernement fédéral.

De nombreux peuples autochtones entretiennent de longue date des liens avec le caribou. Les partenaires autochtones contribuent au succès du programme d'élevage de conservation du parc Jasper et, plus largement, au rétablissement du caribou en transmettant leur savoir et leur culture, en organisant des cérémonies, en participant aux travaux sur le terrain et en cueillant du lichen pour l'apporter aux animaux du Centre d'élevage.

Élargir la protection des milieux naturels

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Contribution de Parcs Canada au pourcentage des zones terrestres (terre et eau douce) conservées du Canada	Au moins 6 %	Décembre 2030
Contribution de Parcs Canada au pourcentage d'aire marines conservées du Canada	Au moins 6 %	Décembre 2030

En collaboration avec les partenaires autochtones, les intervenants, et d'autres ordres de gouvernement, Parcs Canada contribue grandement à l'engagement du gouvernement du Canada

consistant à protéger le patrimoine naturel en conservant 30 % des terres et des océans du pays d'ici 2030. En effet, il crée de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation, et désigne des parcs urbains nationaux. La protection de ces terres et de ces eaux contribuera à freiner et à inverser la perte de biodiversité, à favoriser l'intendance autochtone et à soutenir le développement économique rural. Ces terres émergées et submergées nouvellement protégées, administrées par Parcs Canada, non seulement apportent d'importantes valeurs écologiques et culturelles, mais aussi contribuent au portefeuille de biens immobiliers que nous gérons et dont nous assurons la garde au nom de la population canadienne.

À l'heure actuelle, 37 parcs nationaux, 11 réserves de parc national et un parc urbain national protègent environ 353 086 km² des terres du Canada. Parcs Canada est également responsable de cinq aires marines nationales de conservation qui protègent quelque 123 490 km² d'écosystèmes de mer et d'eau douce dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique ainsi que dans les Grands Lacs. En date de décembre 2024, les aires administrées par l'organisme protégeaient 3,51 % des terres et des eaux intérieures du Canada, et 2,12 % des océans du pays.

Habituellement, la création de nouvelles aires protégées est un processus collaboratif comportant cinq étapes. Chaque étape de la séquence est un processus distinct réalisé en un temps variable en collaboration avec les partenaires et les intervenants. Au cours des deux premières étapes, souvent entreprises en collaboration avec des partenaires autochtones, la candidature de sites qui pourraient être protégés est étudiée, puis l'un d'eux est choisi. S'ensuit une

évaluation de la faisabilité qui vient confirmer si le site sélectionné répond aux critères de protection; les Autochtones et les autres intervenants sont consultés pour confirmer leur soutien. Si l'on détermine que la désignation du site n'est pas faisable, une autre candidature sera choisie et une nouvelle évaluation de faisabilité sera effectuée, y compris des consultations.

Si l'évaluation montre que la désignation du site en tant qu'aire protégée est faisable et que le projet bénéficie du soutien des intervenants, des ententes sont négociées avec la province ou le territoire concerné de même qu'avec les nations autochtones locales avant la création officielle de la nouvelle aire protégée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. À un moment donné entre la troisième (évaluation de la faisabilité) et la cinquième (création officielle) étapes, une protection provisoire est accordée aux terres en question afin d'y empêcher temporairement les aménagements externes.

La désignation des parcs urbains nationaux est un processus de collaboration approfondie auquel participent divers partenaires, y compris les gouvernements et organismes autochtones, l'administration municipale, le gouvernement provincial et d'autres organismes. La Politique provisoire sur les parcs urbains nationaux guide la désignation et la gestion des nouveaux parcs urbains nationaux au Canada. Une fois qu'un site candidat est choisi, il reste donc trois étapes à suivre avant d'arriver à la création (faisabilité, planification, désignation), après quoi l'étape de mise en œuvre permet d'arriver à l'exploitation continue de l'aire protégée.

Pour atteindre ses objectifs, Parcs Canada, pendant la période visée

par le présent plan, prendra les mesures ci-dessous :

- consulter des gouvernements, des organismes et des communautés autochtones ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux, collaborer avec eux et établir des partenariats stratégiques avec des intervenants dans le cadre du processus de création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation;
- faire progresser ou terminer la négociation d'accords de création des nouvelles réserves de parc national proposées dans le sud de l'Okanagan-Similkameen (Colombie-Britannique), la région de la rivière Peel (Yukon) et le bassin versant de la rivière Seal (Manitoba);
- en collaboration avec les partenaires autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, réaliser les évaluations de la faisabilité et entreprendre des négociations en vue de la création d'un nouveau parc national dans le secteur de Ross River (Yukon) et dans les basses terres du Manitoba;
- collaborer avec les partenaires autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'évaluation de la faisabilité d'au moins quatre autres sites candidats dans tout le Canada;
- faire progresser ou terminer la négociation d'accords de création des aires marines nationales de conservation proposées dans le nord de la côte du Labrador (Terre-Neuve-et-Labrador) ainsi que dans l'ouest de la baie James et le sud-ouest de la baie d'Hudson (Ontario);
- collaborer avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour proposer des aires marines nationales de

- conservation et faire passer les projets en cours à l'étape de l'évaluation de la faisabilité, notamment l'ouest de la baie d'Hudson (Manitoba), jusqu'à deux sites au Nunavut de même qu'une aire en eau douce dans les Territoires du Nord-Ouest;
- poursuivre les évaluations de la faisabilité, y compris les consultations avec les principaux partenaires et intervenants, en vue de la création de nouvelles aires marines nationales de conservation des fjords de la côte sud (Terre-Neuve-et-Labrador), Anticosti-Mingan (Québec), Pacific Rim (Colombie-Britannique) et Tuvaijuittuq (Nunavut);
 - communiquer et promouvoir la nouvelle Politique sur les parcs urbains nationaux de Parcs Canada, qui guidera la désignation et la gestion de nouveaux parcs urbains nationaux aux quatre coins du Canada afin de préserver la nature, de permettre aux gens de tisser des liens avec celle-ci et de favoriser la réconciliation avec les Autochtones;
 - étudier les possibilités de créer de nouveaux parcs urbains nationaux, travailler à la planification de ceux-ci et jeter les bases d'un réseau de parcs urbains nationaux d'un océan à l'autre;
 - désigner et entreprendre l'exploitation d'un parc urbain national à Windsor et travailler à la désignation des sites de Halifax, Saskatoon, Victoria, d'Edmonton, de Winnipeg et de St. John's;
 - rendre compte des résultats et des réalisations du Programme national des corridors écologiques, y compris 27 projets financés, dont 10 dirigés par des Autochtones.

Agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-

Laurent

Des consultations publiques menées récemment dans le cadre du projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ont mis en évidence l'appui du public à l'égard du plan visant à multiplier la superficie du parc marin par 3,6. En donnant une voix aux citoyens, aux collectivités locales, aux Premières Nations, aux intervenants maritimes et aux organisations environnementales, ces consultations ont permis d'entendre un large éventail de points de vue et d'inquiétudes.

À la fin des consultations, 776 personnes avaient répondu au sondage et 45 avaient présenté un mémoire. Les commentaires recueillis montrent qu'il y a consensus sur le projet et que le soutien des limites proposées est généralisé. Ces résultats reflètent une opinion publique favorable et encouragent Parcs Canada à poursuivre le dialogue avec le public.

Respecter et soutenir l'intendance autochtone

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de gardiens autochtones et de programmes équivalents en activité	Au moins 35	Chaque année

Les programmes de gardiens autochtones jouent un rôle essentiel puisqu'ils aident les communautés autochtones à assurer l'intendance de leurs terres et de leurs eaux, à protéger la

biodiversité et à gérer les changements climatiques en intégrant savoir traditionnel et connaissances scientifiques modernes. Ces programmes renforcent l'identité culturelle, créent des emplois et développent les capacités locales tout en faisant progresser la réconciliation grâce à la reconnaissance des droits et du leadership des Autochtones en matière de conservation. Enfin, en plus de protéger les écosystèmes, ils favorisent le bien-être social, économique et culturel des générations d'aujourd'hui et de demain.

Parcs Canada a pour priorité d'aider les partenaires autochtones à exécuter les programmes de gardiens. Pour ce faire, cette année, il prendra les mesures suivantes :

- poursuivre les programmes de gardiens autochtones existants, comme celui de Haida Gwaii et du sentier de la Côte Ouest, afin de promouvoir l'intendance autochtone des aires protégées nationales;
- collaborer avec les gardiens inuits à la mise en œuvre d'un programme de surveillance à long terme au lieu historique national du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* afin d'assurer son intendance continue et l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit à la protection de ces endroits d'importance culturelle nationale;
- collaborer avec d'autres programmes de gardiens pour protéger et gérer les lieux du patrimoine naturel et culturel.

Conservation des écosystèmes du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Par l'entremise du programme de gardiens autochtones, la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk et la Première Nation

innue d’Essipit appuient concrètement la conservation des écosystèmes du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Grâce à leur présence régulière sur le terrain, les gardiens contribuent, en collaboration avec Parcs Canada, à sensibiliser les utilisateurs du territoire, en plus de recueillir des données sur diverses composantes du milieu marin, comme les phoques, les oiseaux de mer ou les milieux côtiers.

Cette collaboration renforce la capacité de Parcs Canada à repérer et à atténuer les menaces qui pèsent sur des espèces emblématiques comme le béluga du Saint-Laurent. En établissant un lien direct entre les communautés côtières, les visiteurs et le milieu naturel, le programme incarne une approche intégrée de la conservation qui combine l’éducation, la présence sur le terrain et la collaboration pour préserver l’exceptionnelle richesse écologique de la région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

▼ Résultat ministériel 3 : L’histoire du Canada est commémorée

Mettre en œuvre les stratégies et priorités pour la durabilité des biens à long terme

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026-2027	Date d’atteinte de la cible
Pourcentage des biens culturels bâtis dans un état bon ou passable	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)

Dans l'ensemble de ses portefeuilles de biens patrimoniaux et contemporains, Parcs Canada gère une collection complexe de plus de 18 500 biens bâtis dont la valeur de remplacement actuelle est de 32,8 milliards de dollars (dollars de 2024). Environ le tiers de la valeur de ces biens est constituée du patrimoine bâti, qui comprend des exemples d'importance nationale de biens du patrimoine culturel emblématiques et irremplaçables, comme des remparts et des fortifications historiques, ainsi que de nombreux autres édifices et structures qui préservent l'histoire et les cultures du Canada.

Bon nombre des biens bâtis culturels administrés par Parcs Canada sont ouverts au public et peuvent être utilisés par les visiteurs, tandis que d'autres soutiennent la prestation du programme de l'organisme, qu'ils jouent toujours leur fonction initiale (comme les chalets de patrouille) ou soient utilisés d'une façon différente (comme les bâtiments d'administration des parcs). Ces biens patrimoniaux administrés par Parcs Canada constituent une base authentique permettant de raconter l'histoire, d'y réfléchir et de sensibiliser la population, en créant une valeur publique à long terme. Des spécialistes de la conservation compétents s'en occupent; ils gèrent la préservation et la remise en état des bâtiments historiques, des paysages et des ressources archéologiques. La durabilité des bâtiments de même que des considérations culturelles et opérationnelles guident leur utilisation publique authentique et significative.

L'intendance et la mise en valeur continues d'exemples de biens du patrimoine culturel emblématiques et irremplaçables d'importance nationale font partie du mandat de base de Parcs Canada. Par conséquent, l'évaluation du rendement des biens culturels du

patrimoine bâti qu'il administre constitue une mesure clé pour l'organisme. À compter de l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada surveillera le rendement de son portefeuille de biens culturels du patrimoine bâti indépendamment de l'infrastructure des canaux patrimoniaux. Cela améliorera sa capacité d'évaluer les répercussions des interventions ciblées visant chacun de ces groupes de biens distincts afin de mieux en comprendre l'état général et de mieux en surveiller l'évolution au fil du temps. L'organisme obtiendra également un portrait plus clair des endroits où le patrimoine bâti continue d'offrir des services actifs à la population canadienne, y compris pour les canaux, où les biens du patrimoine bâti soutiennent la gestion du débit et du niveau des eaux.

Cette année, Parcs Canada continuera d'investir dans les biens du patrimoine bâti des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux, des parcs urbains nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada. Ces investissements comprennent des projets hautement prioritaires, des travaux essentiels de réparation et d'entretien des biens ainsi que la planification de l'aliénation de certains biens pour soutenir la viabilité financière et la durabilité. Le budget de 2024 a soutenu ces travaux en affectant 545,1 millions de dollars de financement temporaire à des travaux immobiliers urgents entre 2024 et 2028. Bien que Parcs Canada essaye toujours de trouver des solutions pour favoriser la durabilité des biens bâtis du patrimoine culturel qu'il administre, l'état général de ce segment du portefeuille devrait empirer en raison de l'élimination progressive des sources de financement temporaires et de la baisse du niveau d'investissement

global dans son portefeuille de biens par rapport aux années précédentes.

Parcs Canada continuera de concentrer les fonds disponibles sur les investissements les plus urgents dans les biens dont l'état actuel pose le plus grand risque pour la santé et la sécurité des visiteurs, des utilisateurs, des résidents, des collectivités, des partenaires autochtones et des employés. Les spécialistes de la conservation du patrimoine continueront d'effectuer des analyses d'impact pour recenser les menaces potentielles et de proposer des approches pour assurer la protection des ressources culturelles du patrimoine bâti. Parcs Canada poursuivra ses projets visant à protéger les sites du patrimoine bâti revêtant une importance historique nationale tout en établissant la priorité des investissements pour renforcer la conformité à la réglementation et régler les problèmes de santé et de sécurité au sein de son portefeuille de biens bâtis patrimoniaux. Les travaux effectués incluront ceux décrits ci-dessous :

- soutenir et protéger la valeur patrimoniale des biens patrimoniaux fédéraux, y compris ceux qui sont administrés par d'autres ministères fédéraux;
- restaurer et conserver la tour Martello de Carleton (Nouveau-Brunswick) et sa superstructure de béton datant de l'époque de la Seconde Guerre mondiale (achèvement prévu : exercice 2026 à 2027);
- remettre en état la charpente de toit de bois et des pans de verre du lieu historique national Alexander-Graham-Bell (Nouvelle-Écosse) (achèvement prévu : exercice 2027 à 2028);
- recueillir des données de référence pour appuyer la mesure du rendement futur des biens culturels du patrimoine bâti qui ne

font pas partie de l'infrastructure des canaux patrimoniaux de Parcs Canada;

- poursuivre l'élaboration et l'examen des instruments de politique sur le patrimoine culturel à l'appui de la conservation et de la gestion des ressources culturelles, y compris les lieux historiques nationaux et le patrimoine bâti;
- appliquer la stratégie nationale de gestion des ressources culturelles afin de renforcer la viabilité à long terme des processus et des pratiques liées au patrimoine culturel de Parcs Canada, permettant ainsi l'adoption d'une approche fondée sur les risques pour les lieux du patrimoine culturel et la prestation des outils et de la formation nécessaires pour appuyer une intendance efficace;
- réaliser des analyses d'impact pour recenser de façon proactive les menaces potentielles et proposer des approches visant à assurer la protection des ressources culturelles prioritaires.

Le patrimoine bâti reflète l'histoire qui a façonné le Canada. La protection de ces endroits aide la population canadienne à préserver un lien tangible avec son passé et crée un sentiment de fierté envers nos racines culturelles diverses. Les lieux historiques servent souvent de points de repère et de lieux de rassemblement; ils donnent aux collectivités un caractère, une continuité et un sentiment d'appartenance. Grâce aux services que Parcs Canada offre aux Canadiennes et aux Canadiens, les biens culturels du patrimoine bâti sont mis à la disposition du public qui peut en profiter. Des gens de tout le pays et de toutes les générations partagent ainsi une même identité et un même patrimoine, et tissent des liens entre eux. La protection du patrimoine bâti repose

sur l'intendance : nous devons nous préserver ces endroits importants pour que les générations futures puissent les découvrir et en tirer des leçons pour de nombreuses années.

Restauration des murs de maçonnerie et de la batterie Saint-Charles au lieu historique national des Fortifications-de-Québec

Parcs Canada entreprend un projet de restauration complète de la maçonnerie du mur et de la batterie Saint-Charles au lieu historique national des Fortifications-de-Québec, y compris la préparation des plans et devis, la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et l'exécution des travaux par une entreprise spécialisée. Le principal objectif de ce projet consiste à assurer la sécurité du public et des employés en consolidant les structures patrimoniales situées au bord d'une falaise, où il y a un risque élevé d'instabilité.

Ce projet complexe et spécialisé de conservation du patrimoine comprend le démantèlement et le réassemblage des murs, le rejointoiement, la réparation ou le remplacement des composantes des pieux de revêtement, de la roche de noyau et de la pierre de chaperon, ainsi que l'installation de systèmes de drainage pour prévenir l'infiltration et l'érosion. Les secteurs environnants touchés seront nivelés. Une surveillance archéologique sera effectuée à chaque étape des travaux pour préserver l'intégrité patrimoniale du site tout en garantissant la sécurité des utilisateurs.

Poursuivre l'examen des désignations

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de désignations d'importance historique nationale nouvelles et révisées qui présentent l'histoire du Canada sous des multiples perspectives	Au moins 65 %	Mars 2030

La désignation et la commémoration, à l'échelle nationale, de personnages, de lieux et d'événements par l'entremise de processus inclusifs et transparents reflètent la diversité de la société canadienne. En collaboration avec des historiens et des porteurs de savoir autochtones ou méritant l'équité, le Programme national de commémoration historique de Parcs Canada étudie comment mettre en valeur des histoires et des objets divers ainsi que favoriser la compréhension de l'histoire riche et complexe du Canada. Ensemble, ces désignations permettent de mieux refléter et renforcer notre identité collective canadienne.

Parcs Canada continue de mettre en œuvre, par l'intermédiaire du Programme national de commémoration historique, le Cadre pour l'histoire et la commémoration. Celui-ci établit une approche inclusive et équilibrée pour la mise en valeur des récits sur le passé de notre pays. Le respect du cadre permet de s'assurer que l'histoire du Canada est racontée au moyen de multiples points de vue, permettant ainsi à la population de mieux comprendre

l'histoire complexe et multidimensionnelle de son pays. Il vise également à élargir l'histoire du Canada afin qu'elle reflète toute la population et à promouvoir la nomination de nouveaux sujets représentatifs de l'histoire autochtone, des communautés issues de la diversité, de l'histoire environnementale et de la place du Canada dans le monde.

Dans le cadre de ses travaux d'élargissement des récits racontés, Parcs Canada aide la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), organisme consultatif qui fait des recommandations au ministre, à évaluer toute nouvelle désignation proposée ainsi qu'à examiner les désignations antérieures. Cet examen vise à modifier l'information obsolète ou imprécise de même qu'à combler les lacunes dans les renseignements inclus. L'examen des désignations permet d'inclure des points de vue qui pourraient avoir été négligés, de corriger des inexactitudes et de renforcer la crédibilité du cadre patrimonial de Parcs Canada.

Cette année, afin d'améliorer la mise en valeur de l'histoire du Canada à partir de multiples points de vue, Parcs Canada prendra les mesures ci-dessous :

- continuer d'appuyer les travaux de la CLMHC relativement aux désignations et à la commémoration du patrimoine culturel d'importance nationale, c'est-à-dire les personnages, les lieux et les événements d'importance historique nationale, les gares ferroviaires patrimoniales et les phares patrimoniaux;
- favoriser la mise en candidature de nouveaux éléments historiques représentatifs de diverses communautés et encourager le public à proposer des candidatures qui correspondent aux priorités stratégiques du Cadre pour

l'histoire et la commémoration, c'est-à-dire l'histoire des peuples autochtones, la diversité, l'histoire de l'environnement et le Canada et le monde;

- appuyer les travaux que fait la CLMHC pour aborder une variété d'enjeux découlant des désignations et des plaques actuelles, conformément au Cadre pour l'histoire et la commémoration, y compris l'examen des désignations existantes pour modifier l'information obsolète ou imprécise et combler les lacunes dans les renseignements inclus;
- continuer de mettre à jour et de renouveler les lignes directrices de la CLMHC conformément au Cadre pour l'histoire et la commémoration, à la LDNUDPA ainsi qu'à la Politique sur l'intendance autochtone et à la Politique sur la gestion des ressources culturelles, des sites archéologiques, des phares patrimoniaux et des sites du patrimoine mondial de Parcs Canada;
- diriger la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial pour le Canada, notamment en collaborant avec les équipes s'efforçant d'obtenir la désignation de nouveaux sites du patrimoine mondial au pays, y compris les postes de câbles transatlantiques (Heart's Content, Terre-Neuve-et-Labrador, et Valentia, Irlande) et Wanuskewin (Saskatchewan).

En faisant la promotion de la mise en candidature de nouveaux éléments représentatifs de diverses collectivités, en réexaminant les désignations existantes à la lumière de nouvelles connaissances et de sources plus diversifiées ainsi qu'en intégrant un large éventail de points de vue, Parcs Canada aide la population canadienne à mieux comprendre l'histoire de son pays. Le travail que fait

l'organisme à l'appui de la candidature de nouveaux sites du patrimoine mondial et de sites canadiens déjà inscrits sur la liste des sites du patrimoine mondial renforce également un sentiment de fierté et d'identité canadienne sur la scène mondiale, en plus de promouvoir le tourisme durable et le développement communautaire, et de favoriser la coopération et les partenariats internationaux pour la conservation du patrimoine.

Commémoration du 300e anniversaire du Traité de 1726

Au tout premier et plus ancien lieu historique national du Canada, le lieu historique national du Fort Anne en Nouvelle-Écosse, Parcs Canada s'associe aux Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse pour célébrer le 300e anniversaire du Traité de 1726. Ce traité, le premier du genre entre les Premières Nations et la Couronne britannique au Canada, a été signé le 4 juin 1726 sur le terrain du fort Anne.

Les lieux du patrimoine naturel et culturel offrent l'occasion de s'informer sur l'histoire riche et diversifiée du Canada. Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec des partenaires, y compris les communautés des Premières Nations, pour veiller à ce que la commémoration reflète l'intendance partagée et respecte le patrimoine du site.

Promouvoir l'histoire du Canada

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de lieux historiques nationaux où les divers récits historiques du Canada sont présentés	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Mars 2030
Pourcentage de lieux historiques nationaux où des récits sur l'histoire autochtone sont présentés	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Mars 2030

Conformément au Cadre pour l'histoire et la commémoration, Parcs Canada s'efforce de mettre l'histoire en valeur en insistant sur l'inclusivité et sur la communication d'une gamme complète de voix dans les lieux historiques nationaux dans l'administration desquels il joue un rôle. À compter de l'exercice en cours, l'organisme commencera à faire le suivi et à rendre compte du pourcentage des lieux qu'il administre où les divers récits historiques du Canada sont mis en valeur, y compris le pourcentage de récits historiques autochtones inclus. Ces nouveaux indicateurs permettront de mieux donner la priorité au renouvellement des panneaux d'interprétation et des expositions dans les lieux historiques nationaux de tout le pays.

Parcs Canada collabore avec les peuples autochtones et les communautés méritant l'équité pour raconter leurs récits dans les

lieux historiques nationaux des quatre coins du Canada. Ces travaux sont appuyés par l'expertise et la recherche historiques ainsi que par la mise en œuvre du Cadre pour l'histoire et la commémoration, document d'orientation pour tous les projets historiques de l'organisme.

Les programmes de commémoration de Parcs Canada contribuent à la réalisation de l'engagement du gouvernement fédéral envers la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis du Canada. Ces programmes jouent un rôle clé dans la réalisation des appels à l'action 79 et 80 de la Commission de vérité et réconciliation, selon lesquels les Autochtones devraient jouer un rôle beaucoup plus important dans la commémoration et la gestion du patrimoine culturel. La mise en œuvre du Cadre pour l'histoire et la commémoration contribue également aux priorités de Parcs Canada visant à améliorer la mise en valeur du patrimoine culturel en collaborant avec les Autochtones pour raconter leurs récits ainsi qu'aux engagements pris dans le Plan d'action de la *LDNUDPA*, et soutient la Politique sur l'intendance autochtone, publiée récemment.

Cette année, afin d'accroître la diversité des récits historiques racontés dans les lieux historiques nationaux, Parcs Canada prendra les mesures ci-dessous :

- continuer de mettre en œuvre le Cadre pour l'histoire et la commémoration dans les lieux du patrimoine culturel dans l'administration desquels il joue un rôle en fournissant des orientations sur la mise en valeur de l'histoire et en élaborant des outils et des ressources qui permettent de mettre de l'avant une gamme complète de voix, de points de vue et

d'expériences;

- appuyer une variété de projets ayant pour priorité de donner aux Autochtones l'occasion de faire connaître leur histoire en la communiquant de leur propre voix dans les lieux du patrimoine culturel dans l'administration desquels il joue un rôle, conformément au Cadre d'intendance autochtone et aux pratiques clés pour l'histoire publique du Cadre pour l'histoire et la commémoration;
- soutenir le travail de la Commission de toponymie du Canada en s'assurant que le nom des caractéristiques géographiques des lieux dans l'administration desquels il joue un rôle reflète les histoires et les cultures diversifiées qui les ont marqués, et respecte leurs liens particuliers avec certains groupes.

En améliorant et en élargissant notre compréhension historique de certains éléments, et en appliquant les pratiques clés pour l'histoire publique, Parcs Canada pourra transformer la façon dont la population découvre l'histoire et dont les récits sont communiqués dans les lieux historiques nationaux dans l'administration desquels l'organisme joue un rôle. Grâce à ce travail, des Canadiennes et des Canadiens de tous horizons pourront être fiers de leurs communautés et ressentiront un plus fort sentiment d'appartenance. Voici quelques exemples de projets que Parcs Canada entreprendra cette année.

- renforcer les liens unissant les Autochtones au lieu historique national Fort Rodd Hill (Colombie-Britannique) grâce aux voyages tribaux, aux appareils audio d'interprétation autochtone du Sentier des baleines ainsi qu'à la plantation et la récolte de plantes médicinales, pour faire connaître aux

visiteurs la vaste histoire du site et la relation entre les colonisateurs et les peuples autochtones;

- raconter l'histoire métisse du lieu historique national de Batoche (Saskatchewan) par l'entremise du projet de panneaux d'interprétation en michif
 - mené par un groupe consultatif métis comprenant des représentants de la Nation métisse de la Saskatchewan, ce projet en est à l'étape de la production et de l'installation; il comprendra des panneaux d'interprétation et des expositions faits de matériaux durables présentant, en texte clair, des récits divers et inclusifs de même que des conceptions visuellement attrayantes reflétant une vaste gamme de thèmes.
 - ce projet constitue une étape importante pour l'avenir de Batoche alors que l'on s'apprête à signer une nouvelle entente de gestion coopérative du lieu historique.

Reconstitution de l'histoire basque au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg

Depuis 2017, on s'efforce d'améliorer l'information offerte sur le rôle qu'a joué la communauté basque au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Ce groupe culturel a déjà occupé le deuxième rang en importance au sein de la communauté de la forteresse. Un partenariat avec Jauzarrea, organisme formé pour faire connaître la culture basque, a permis de ramener la langue, la danse et les récits basques dans les rues de la ville. Plusieurs bénévoles du Pays basque, qui chevauche la frontière entre l'Espagne et la France, viennent d'ailleurs au lieu historique

chaque été pour participer aux activités d'interprétation.

Cette année, les travaux seront axés sur le développement d'outils pour soutenir l'interprétation de la communauté basque et sur le renforcement des liens avec le lieu historique national de Red Bay, lui aussi étroitement lié au peuple basque, afin de favoriser l'interprétation partagée de cet aspect important de l'histoire de la région.

▼ Résultat ministériel 4 : La nature et l'histoire du Canada sont appréciées et valorisées

Tisser des liens avec les Canadiennes et les Canadiens

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de Canadiennes et de Canadiens qui ont des sentiments positifs à l'égard de la protection et de la mise en valeur des lieux patrimoniaux de Parcs Canada	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Chaque année (Plan ministériel 2028 à 2029)
Pourcentage de visiteurs qui déclarent que leur visite a augmenté leur sentiment de fierté à l'égard du Canada	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Chaque année (Plan ministériel 2028 à 2029)

Parcs Canada s'efforce d'aider les Canadiennes et les Canadiens,

même ceux qui n'ont jamais, ou presque, accès aux lieux qu'il administre, à tisser des liens avec leur environnement naturel et leur patrimoine culturel. Il y parvient en établissant un climat de confiance et de soutien envers son mandat, en recrutant et en maintenant en poste des bénévoles, en établissant des partenariats avec des communautés et des organismes de toutes sortes, et en trouvant de nouvelles façons de toucher la population canadienne grâce à des interfaces et à des points de service divers.

Par l'entremise de l'exploitation des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et du parc urbain national, Parcs Canada s'efforce de mieux faire connaître et comprendre les services inestimables qu'offrent ces endroits : conservation des biens patrimoniaux, promotion de l'histoire du Canada, amélioration de l'intégrité et de la durabilité écologiques, contribution au bien-être économique des collectivités locales et maintien des services essentiels. La participation communautaire aux travaux de conservation et de mise en valeur, les partenariats avec des organismes locaux, la présence et la mobilisation numériques ainsi que la sensibilisation régionale jouent tous un rôle crucial en tissant des liens entre les Canadiennes et les Canadiens ainsi qu'en encourageant la population à participer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du pays.

Les destinations emblématiques administrées par Parcs Canada sont au cœur de l'identité canadienne grâce à leurs paysages emblématiques et à leurs récits poignants. Au cours d'une année ordinaire, plus de 20 millions de Canadiennes et de Canadiens visitent un des endroits administrés par l'organisme. Par le passé,

celui-ci mesurait le soutien à la protection et à la mise en valeur des lieux qu'il administre au moyen de sondages nationaux réguliers. Au cours des dernières années, le niveau de soutien s'est maintenu à plus de 90 %, ce qui témoigne du grand appui qu'accorde la population canadienne aux travaux de Parcs Canada et de l'importance continue de la nature dans la vie quotidienne.

À compter de cette année, Parcs Canada modifiera ses indicateurs pour mettre l'accent à la fois sur les sentiments positifs éprouvés à l'égard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, et sur l'intensification du sentiment de fierté envers le Canada créée par les visites dans les lieux administrés par l'organisme. Au cours de l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada élaborera la méthode nécessaire et mettra en place des mécanismes pour mesurer ces points de vue, ce qui lui permettra d'établir des mesures de référence pour chaque indicateur et d'établir des cibles. Au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux, nous verrons s'il est nécessaire d'ajuster la formulation des indicateurs ou l'échéancier d'établissement des cibles.

Cette année, afin de contribuer aux sentiments positifs de la population canadienne à l'égard de son travail et à la fierté qu'elle ressent pour son pays, Parcs Canada prendra les mesures ci-dessous :

- continuer d'offrir des services de haute qualité ainsi que des programmes et des expériences authentiques aux Canadiennes et aux Canadiens, y compris avec l'aide de tiers;
- tirer parti des occasions de communication pour souligner le rôle que joue Parcs Canada dans la valorisation de l'identité canadienne;

- continuer d'améliorer l'inclusivité et l'accessibilité des services, des expériences et des occasions offerts aux visiteurs pour que tous puissent en profiter;
- rendre les communications et la participation plus accessibles et inclusives sur l'ensemble de ses canaux numériques, où il soulignera ses travaux, les lieux qu'il administre et les histoires de ceux-ci;
- participer à des partenariats et à des ententes de collaboration pour joindre la population canadienne et aider celle-ci à comprendre les aires protégées, à en profiter et à en saisir l'importance;
- poursuivre ses activités de conservation pour communiquer les valeurs patrimoniales des ressources culturelles, y compris les lieux historiques nationaux, les édifices fédéraux du patrimoine, les sites archéologiques, les phares patrimoniaux et les sites du patrimoine mondial, pour que les générations d'aujourd'hui et de demain puissent les comprendre, reconnaître leur importance et en profiter;
- veiller à ce que les ressources culturelles dont Parcs Canada a la garde soient accessibles afin que la population puisse en profiter et les comprendre, ce qui contribuera à assurer la transmission de l'identité, du patrimoine et de l'interconnexion entre les générations;
- créer un annuaire des désignations patrimoniales fédérales modernisé qui donnera des renseignements exacts, accessibles et à jour sur les lieux du patrimoine culturel reconnus par le gouvernement fédéral afin d'aider la population canadienne à s'informer sur les personnages, les lieux et les événements qui

- ont façonné le Canada et chacune de ses communautés;
- dans les lieux historiques et dans des installations spécialisées, prendre soin d'une collection nationale d'objets archéologiques et historiques servant de fondement authentique grâce auquel communiquer l'histoire et créer une valeur publique à long terme;
 - dans le cadre du *Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux*, accorder un soutien financier afin de soutenir la protection et la mise en valeur de lieux culturels du patrimoine national désignés qui ne sont pas administrés par le gouvernement fédéral par l'entremise de Parcs Canada, ce qui aidera à susciter une fierté locale à l'égard des lieux du patrimoine culturel de tout le pays;
 - fournir des conseils, des directives et des recherches aux gardiens de biens patrimoniaux fédéraux, y compris les phares et les chemins de fer patrimoniaux, par l'intermédiaire du *Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine* afin de s'assurer que la planification, l'achat, l'utilisation et l'aliénation de ces biens se font d'une manière qui soutient la prestation de programmes et de services à l'intention des Canadiennes et des Canadiens;
 - collaborer avec les provinces et les territoires, par l'entremise de la *Table fédérale, provinciale et territoriale sur la culture et le patrimoine*, pour faire avancer les priorités communes en matière de protection et de conservation du patrimoine culturel au profit de la population canadienne.

En intéressant les Canadiennes et les Canadiens aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux, aux aires marines

nationales de conservation et au parc urbain national qu'il administre, Parcs Canada contribue à consolider ce récit commun ainsi que les sentiments d'identité et de fierté de la population.

Accueil des visiteurs au parc urbain national de la Rouge

Parcs Canada compte ouvrir le Centre d'accueil du parc urbain national de la Rouge en 2027. Ce futur centre d'accueil, d'apprentissage et de rassemblement communautaire vedette servira de point d'entrée du parc urbain national et aidera à faire connaître et comprendre le parc de même qu'à en garantir la bonne intendance. Une fois ouvert, le Centre d'accueil donnera aux visiteurs et aux résidents un endroit où découvrir le patrimoine autochtone, naturel, culturel et agricole du parc de même que le rôle que joue Parcs Canada dans la protection d'endroits du genre d'un océan à l'autre.

Créer des expériences enrichissantes et inclusives pour tous

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage de Canadiennes et de Canadiens qui reconnaissent la valeur des services écosystémiques provenant des aires conservées	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	Chaque année (à partir de 2028 à 2029)

Les lieux du patrimoine naturel jouent un rôle important dans la culture et l'identité canadiennes, en plus de remplir de nombreuses fonctions qui sont évidentes pour la population canadienne dans le cadre de l'exécution du mandat de Parcs Canada. Ainsi, les aires protégées administrées par l'organisme permettent la conservation de régions naturelles représentatives du Canada, fournissent un habitat aux espèces en péril et constituent des destinations prisées des Canadiennes et des Canadiens pour les vacances et les loisirs.

La population est cependant bien moins au courant des avantages moins évidents que la protection des écosystèmes fournit aux particuliers et à la société canadienne en général, ce qu'on appelle les services écosystémiques. En effet, les aires protégées fournissent à la population de la nourriture et de l'eau potable, aident à réguler le climat, servent de résidence à des espèces pollinisatrices essentielles, libèrent de l'oxygène et stockent le carbone atmosphérique, soutiennent des processus essentiels liés au cycle des substances nutritives et renforcent l'économie du Canada grâce au tourisme, à l'emploi et à d'innombrables autres avantages.

La réalisation de son mandat par Parcs Canada est très importante puisqu'elle permet de faire connaître les services écosystémiques et leur importance à la population canadienne. En accueillant des visiteurs dans les aires patrimoniales protégées qu'il administre et en menant des activités de diffusion externe en ligne et en personne, l'organisme a l'occasion d'aider les Canadiennes et les Canadiens à tisser des liens avec la nature ainsi que de donner de l'information sur l'importance de la nature. En retour, plus le nombre de gens qui tissent des liens avec la nature sera grand, plus la conservation recevra un soutien important. La capacité de Parcs

Canada de faire comprendre à la population canadienne l'importance des services écosystémiques nous est bien utile alors que nous devons faire rapport de la valeur du capital naturel de chaque aire protégée.

Cette année, Parcs Canada continuera de travailler à ce que la population canadienne puisse profiter des lieux qu'il administre et en comprendre l'importance, et mobilisera celle-ci afin qu'elle contribue à la conservation du patrimoine culturel et naturel, et qu'elle en reconnaisse l'importance, aujourd'hui et dans l'avenir. Au cours du présent exercice, Parcs Canada prendra les mesures ci-dessous :

- s'efforcer de faire connaître l'importance d'un environnement sain et le rôle que jouent les aires protégées par l'entremise des activités offertes aux visiteurs et à la diffusion externe numérique, y compris l'initiative #NaturePourTous;
- accueillir plus de 20 millions de visiteurs dans les endroits qu'il administre, y compris grâce à l'admission gratuite dû au laissez-passer Un Canada fort, renouvelé du 19 juin au 9 septembre 2026, qui aide à rapprocher les Canadiennes et les Canadiens de la nature;
- tirer parti des occasions de communication pour sensibiliser les Canadiens et les encourager à participer à des initiatives de conservation qui leur tiennent à cœur, par exemple en prenant part à des activités scientifiques citoyennes ou en écoutant le balado de Parcs Canada sur la conservation, Interactions.

Participation du public à la prévention des espèces envahissantes

Les plantes aquatiques envahissantes, comme l’aloès d’eau, peuvent infester les lacs et les rivières, modifier le débit de l’eau, altérer l’environnement aquatique et empêcher les gens de pratiquer certaines activités récréatives. Les bénévoles de la communauté peuvent changer les choses : ils jouent un rôle important en aidant Parcs Canada à gérer la propagation de ces plantes envahissantes.

En soutien à l’éducation du public et la prévention des espèces envahissantes, dans le cadre de la campagne « Si vous le voyez, arrachez », Parcs Canada a produit une [courte vidéo éducative sur YouTube](#) qui montre aux visiteurs et aux résidents comment identifier, retirer et éliminer de façon sécuritaire l’aloès d’eau, une espèce envahissante, le long de la voie navigable Trent-Severn. La vidéo mentionne des mesures simples que les riverains et les plaisanciers peuvent prendre pour contribuer à enrayer la propagation de cette plante nuisible et aider Parcs Canada à protéger les écosystèmes des lieux qu’il administre.

Offrir aux visiteurs des expériences enrichissantes et inclusives

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d’atteinte de la cible
Nombre de personnes ayant des interactions avec les lieux de Parcs Canada	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	Chaque année (à partir de 2027 à 2028)

Les lieux administrés par Parcs Canada favorisent un sentiment d'appartenance et encouragent la participation à la communauté, encouragent la cohésion sociale et l'inclusion, inspirent la fierté culturelle et offrent des occasions d'apprendre et de tisser des liens véritables. Parcs Canada s'engage à favoriser un accès sans obstacle aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et aux parcs urbains nationaux. En nous assurant que ces endroits continuent d'évoluer et de refléter la diversité du Canada, nous permettons aux Canadiennes et aux Canadiens de participer à leur protection et d'en profiter pleinement.

Les lieux du patrimoine naturel et culturel administrés par Parcs Canada sont des destinations très prisées de millions de résidents du pays et de visiteurs du monde entier. Nous nous appuierons sur les travaux réalisés dans les dernières années pour accueillir les visiteurs et leur offrir une expérience de calibre mondial, ce qui encouragera la population à continuer de soutenir notre mandat.

Au fur et à mesure que progressent les travaux visant à établir une cible et une date cible pour cet indicateur, Parcs Canada peut déterminer s'il est nécessaire de le formuler autrement, de modifier l'échéancier ou de trouver plutôt d'autres indicateurs.

En octobre 2025, le gouvernement du Canada a annoncé que le laissez-passer Un Canada fort serait renouvelé du 19 juin au 7 septembre 2026, ce qui permettra aux visiteurs d'accéder gratuitement aux lieux gérés par Parcs Canada et d'y camper à prix réduit. Ce programme encourage la population canadienne et les visiteurs étrangers à découvrir les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les

parcs urbains nationaux des quatre coins du pays. Cette année, nous miserons sur le succès qu’a connu le laissez-passer à l’été 2025, qui a entraîné une hausse de 13 % du nombre de visiteurs dans les lieux gérés par Parcs Canada par rapport à la même période en 2023.

Parcs Canada compte prendre les mesures ci-dessous :

- continuer de renforcer les communications et la mobilisation accessibles et inclusives sur l’ensemble des canaux numériques de Parcs Canada;
- continuer de créer et de diffuser un contenu authentique et intéressant qui met en valeur les travaux, les lieux et les récits de Parcs Canada sur les canaux numériques et au moyen de programmes en personne.

Réalisation d’activités de science citoyenne au lieu historique national de Signal Hill

En surplomb du port de St. John’s et de l’océan Atlantique, le lieu historique national de Signal Hill (Terre-Neuve-et-Labrador) est l’attraction la plus visible et la plus courue de la ville. L’endroit doit sa désignation à ses liens importants avec l’histoire de la défense et des communications du Canada; il offre aussi des vues panoramiques et des cérémonies militaires saisonnières. Le lieu historique abrite également l’emblématique tour Cabot, qui marque l’entrée du port de St. John’s.

Pour célébrer, en 2026, le 75e anniversaire du lieu historique, des activités y seront organisées sur le thème de l’intendance et de la participation du public. Ces activités feront la promotion de la

science citoyenne, mettront de l'avant l'histoire de la commémoration de Signal Hill et l'impact de ce lieu historique sur la collectivité, et encourageront les visiteurs à découvrir l'endroit de toutes nouvelles façons.

▼ Résultat ministériel 5 : Les parcs nationaux, marins et urbains sont sécuritaires et gérés de manière durable

Offrir des expériences enrichissantes et inclusives aux visiteurs

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des visiteurs satisfaits de leur visite	Au moins 90 %	Chaque année

Les lieux du patrimoine naturel administrés par Parcs Canada sont des destinations très prisées de millions de Canadiennes et de Canadiens, de même que de visiteurs du monde entier. Sources de fierté importantes pour la population, ils sont inextricablement liés à notre sentiment collectif d'identité nationale. Parcs Canada s'est engagé à prendre des mesures pour offrir un accès sans obstacle aux lieux qu'il administre. L'organisme s'appuiera sur les travaux réalisés dans les dernières années pour accueillir les visiteurs et leur offrir une expérience de calibre mondial, ce qui permettra de conserver le haut niveau de satisfaction des visiteurs.

Bien qu'il s'agisse d'un nouvel indicateur de résultat ministériel

pour le présent exercice, Parcs Canada fait le suivi du niveau de satisfaction des visiteurs des lieux qu'il administre depuis 1999 et en rend compte dans ses rapports sur les résultats ministériels depuis plusieurs années.

Afin de maintenir un niveau élevé de satisfaction des visiteurs des lieux qu'il administre, au cours de l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- faire connaître une gamme de lieux du patrimoine naturel afin d'encourager les gens à les visiter et à en profiter, en particulier en dehors des périodes de pointe, lorsque possible;
- offrir des expériences élaborées en collaboration grandissante avec des partenaires autochtones ou animées par ces derniers et incluant de plus en plus leurs langues, leurs récits et leurs voix
 - favorisant ainsi l'intendance partagée, une compréhension approfondie du lieu et la continuité culturelle sur les terres, les eaux et la glace
- collaborer avec des partenaires fédéraux et régionaux de l'industrie touristique ainsi qu'avec les communautés et les entreprises autochtones pour soutenir l'élaboration, et l'offre aux visiteurs, d'expériences autochtones;
- gérer la fréquentation des destinations les plus prisées afin d'offrir des expériences du visiteur de grande qualité tout en garantissant la protection des ressources et des écosystèmes ainsi qu'en encourageant les visiteurs à profiter de la gamme complète de destinations du réseau de Parcs Canada;
- continuer d'améliorer l'inclusivité et l'accessibilité des expériences, des occasions et des services offerts aux visiteurs

pour que tous puissent en profiter.

La fréquentation des lieux du patrimoine naturel a des retombées positives directes sur la santé et crée un sentiment d'appartenance envers ces endroits précieux. Parcs Canada continuera d'accueillir la population canadienne de même que les visiteurs étrangers dans les plus beaux endroits du pays, en s'assurant que tous puissent en profiter et en comprendre l'importance.

Améliorations graduelles de l'accessibilité dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers

Sur sa chaîne YouTube *KeepinitWheel306*, Lisa présente aux personnes en situation de handicap des occasions d'explorer des lieux naturels et de maintenir un mode de vie actif. Elle parle également de l'importance d'offrir des endroits accessibles. Lisa, utilisatrice d'un fauteuil roulant et d'un vélo adapté, se rend en Californie dans sa fourgonnette. En chemin, elle a exploré bon nombre des lieux gérés par Parcs Canada et a donné à l'organisme une rétroaction précieuse sur ses expériences, indiquant notamment les points à améliorer.

Après avoir visité les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, Lisa a souligné plusieurs modifications faciles et peu coûteuses qui pourraient être faites à l'infrastructure accessible qu'on y trouve déjà. Cette année, les parcs nationaux élaboreront un plan de mise en œuvre et commenceront graduellement à améliorer l'accessibilité au moyen des ressources actuelles de l'équipe d'entretien des sentiers et de l'équipe de la gestion des biens.

Respecter et soutenir l'intendance autochtone

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026– 2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de lieux patrimoniaux naturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	Au moins 27	Mars 2027

Parcs Canada reconnaît les responsabilités que les peuples autochtones ont assumées et assument toujours relativement à l'intendance du patrimoine naturel de leur territoire ancestral et de leur patrie. Il s'efforce de signer des ententes de gestion coopérative avec les Autochtones dans les lieux du patrimoine naturel dans l'administration desquels il joue un rôle.

Depuis des temps immémoriaux, les Autochtones sont les gardiens des terres, des eaux et de la glace qui forment la région maintenant appelée le Canada. Si, par le passé, la création d'aires patrimoniales protégées au Canada a été marquée en de nombreux endroits par l'expulsion des peuples autochtones ou des restrictions sur l'exercice des droits et des traditions de ces peuples, Parcs Canada collabore aujourd'hui avec les partenaires autochtones pour tenter de rétablir les liens perdus avec leurs territoires traditionnels et de renforcer la gestion coopérative et collaborative des aires protégées.

À l'appui de cet objectif, Parcs Canada prendra cette année les mesures suivantes :

- continuer d'étudier, avec les partenaires autochtones, les possibilités de création de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de parcs urbains nationaux cogérés afin d'honorer et de soutenir l'intendance autochtone
- faire progresser la réalisation des priorités communes avec les partenaires autochtones, et élaborer conjointement ou modifier des approches de conservation, de commémoration et de mise en valeur afin d'intégrer divers systèmes de savoir et renseignements
- contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur la Loi sur les droits des peuples autochtones en examinant les lois, les politiques et les pratiques opérationnelles afin d'établir si elles soutiennent réellement l'exercice, par les Autochtones, de leurs droits et responsabilités dans les lieux dans l'administration desquels Parcs Canada joue un rôle
 - élaborer ou modifier des politiques et des pratiques, et demander la modification de lois, si ces instruments ne respectent pas l'objectif précité
- poursuivre les négociations fondées sur les droits relatives à l'intendance partagée des lieux du patrimoine naturel et d'autres secteurs d'intérêt commun aux tables de négociation prioritaires du gouvernement du Canada
- continuer de collaborer avec les partenaires autochtones pour examiner les plans directeurs afin de mieux harmoniser ceux-ci avec les priorités, les ententes, les politiques et les exigences juridiques
 - cette année, six plans directeurs de parcs nationaux devraient être approuvés et déposés au Parlement

Mise en œuvre de l'entente Toqi'maliaptmu'k en Nouvelle-Écosse

En mars 2025, Parcs Canada et les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont signé l'entente Toqi'maliaptmu'k, une entente de mise en œuvre des droits marquante qui officialise l'intendance partagée des lieux administrés par l'organisme dans cette province en misant sur le respect mutuel et la réconciliation. Ce document reconnaît et met en œuvre les droits découlant des traités de paix et d'amitié tout en honorant les ancêtres et les systèmes de savoir des Mi'kmaq ainsi que les responsabilités de ces derniers à l'égard de la terre.

Toqi'maliaptmu'k (« Nous nous en occuperons ensemble ») fournit un cadre pour la gestion coopérative, l'intégrité écologique et la collaboration économique, garantissant le maintien et la promotion du mode de vie des Mi'kmaq au profit des générations futures.

En 2026, les travaux se poursuivront en vue de la création du Conseil de cogestion des aires protégées administrées par Parcs Canada en Nouvelle-Écosse, ainsi que de sous-comités et de comités techniques qui appuieront l'élaboration et la mise en œuvre conjointes de plans d'intendance pour ces endroits.

Promouvoir la sécurité des visiteurs et des résidents dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et le parc urbain national de la Rouge

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d’atteinte de la cible
Taux d’incidents graves dans les parcs nationaux, marins et urbains	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	Chaque année (à partir de 2027–2028)

Les visiteurs des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des parcs urbains nationaux ne s’attendent jamais à ce que leur excursion tourne mal, et la plupart du temps, tout se passe bien. Mais des imprévus se produisent parfois. Les aires protégées administrées par Parcs Canada sont des milieux naturels qui présentent des dangers naturels dont il faut toujours tenir compte.

La gestion de la sécurité dans ces aires naturelles protégées comporte deux volets distincts : la prévention et l’intervention. Le programme de sécurité des visiteurs de Parcs Canada met l’accent sur une approche proactive, axée sur la prévention des incidents au moyen de la communication, d’une bonne conception environnementale et de mesures de dissuasion appropriées.

L’organisme veut s’assurer que les visiteurs sont bien informés et bien préparés afin d’éviter les incidents malheureux et de réduire les conséquences de ceux qui se produisent tout de même.

Le concept de responsabilité partagée est au cœur de l’approche de Parcs Canada en matière de sécurité des visiteurs : les expériences

offertes sont sûres et agréables, mais les visiteurs sont ultimement responsables d'assurer leur propre sécurité. En informant ces derniers des dangers inhabituels présents dans un parc national, une aire marine nationale de conservation ou un parc urbain national, de même que des services d'intervention offerts et des mesures à prendre pour bien se préparer à une excursion, Parcs Canada permet de planifier les visites de façon éclairée et encourage à prendre les décisions appropriées lors de la participation à diverses activités.

La planification des interventions en cas d'incident est un autre aspect important de cette approche. Qu'une intervention soit dirigée par Parcs Canada ou par des fournisseurs de services d'urgence externes, des protocoles et des procédures clairs sont établis pour chaque parc national, aire marine nationale de conservation et parc urbain national au cours du processus de planification de la sécurité des visiteurs. La planification et les interventions d'urgence sont donc essentielles pour protéger des vies, les lieux publics et les biens ainsi que pour assurer la continuité des opérations en cas de crise. Une approche tous risques offre une couverture complète contre les dangers d'origine naturelle, technologique et humaine, ce qui rend les plans adaptables et moins coûteux en ressources. En cas d'urgence, une intervention rapide et coordonnée permet de sauver des vies, de rétablir l'infrastructure essentielle et d'autres services, et de renforcer la confiance du public. Ensemble, ces stratégies favorisent la résilience, laquelle permet aux gens et aux organismes de se rétablir rapidement et de revenir en force après une catastrophe.

Parcs Canada travaille à déterminer une cible et une date d'atteinte

pour cet indicateur. Au fur et à mesure que progressent les travaux visant à établir une cible et une date cible pour cet indicateur, Parcs Canada pourrait constater la nécessité d'ajuster la formulation de l'indicateur, de modifier l'échéancier pour établir la cible ou de tourner vers d'autres indicateurs.

Cette année, afin de limiter le nombre d'incidents graves dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- améliorer la préparation aux situations d'urgence et l'infrastructure dans tous les parcs des montagnes afin de protéger les visiteurs et les collectivités
 - dans les parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay, cela comprend l'élargissement du Programme de gestion des urgences pour perfectionner les plans d'évacuation, les outils de préparation et la coordination intergouvernementale
- en collaboration avec les partenaires d'Avalanche Canada, publier régulièrement des bulletins sur les conditions avalancheuses afin d'aider les visiteurs à prendre des décisions éclairées s'ils font du ski ou de la planche à neige dans l'arrière-pays
- continuer d'investir dans les biens des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et du parc urbain national de la Rouge
 - les fonds disponibles seront consacrés aux investissements les plus urgents, par exemple les biens dont l'état actuel présente le plus grand risque pour la santé et la sécurité

des visiteurs, des utilisateurs, des résidents locaux, des collectivités et des membres de l'équipe Parcs Canada

- des renseignements supplémentaires sur ces

investissements sont fournis sous le Résultat ministériel 7

- favoriser les démarches qui améliorent la sécurité de la faune et s'efforcer de limiter l'incidence qu'a le très grand nombre de visiteurs sur les animaux sauvages du parc en encourageant les gens à leur accorder le respect qu'ils méritent et l'espace dont ils ont besoin
- continuer de moderniser l'approche en matière de gestion des urgences grâce à la formation, à la planification des mesures d'urgence tous risques et à une coordination solide et résiliente des interventions d'urgence avec les partenaires, en mettant l'accent sur l'infrastructure essentielle et touristique, y compris les collectivités des parcs nationaux et les corridors de transport, qui contribuent de façon importante à l'économie du Canada

Interventions en cas de feux de forêt dans les lieux administrés par Parcs Canada, et atténuation des risques de feux

Parcs Canada est le seul organisme fédéral qui gère les feux de forêt sur le terrain grâce à des ressources consacrées à la lutte contre les feux de végétation et aux interventions de gestion des incidents, et à une capacité qui inclut des pompiers spécialisés dans les feux de végétation, des employés de soutien aux pompiers et des équipes de gestion des incidents hautement qualifiées. Également membre du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), l'organisme a conclu des ententes de

partage des ressources avec des partenaires municipaux, provinciaux, territoriaux et étrangers afin d'obtenir des ressources supplémentaires au besoin.

Au cours de l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada continuera d'intervenir en cas de feux de forêt et d'atténuer les risques que de tels incendies se produisent en employant des stratégies et des outils divers, notamment les brûlages dirigés, l'éclaircissement des forêts et la création de pare-feu communautaires.

▼ Résultat ministériel 6 : Les lieux historiques nationaux et les canaux sont sécuritaires et gérés de manière durable

Offrir des expériences enrichissantes et inclusives aux visiteurs

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des visiteurs satisfaits de leur visite	Au moins 90 %	Chaque année

Les lieux du patrimoine culturel administrés par Parcs Canada sont des destinations très prisées de millions de Canadiennes et de Canadiens, de même que de visiteurs du monde entier. Sources de fierté importantes pour la population, ils sont inextricablement liés à notre sentiment collectif d'identité nationale. Parcs Canada est déterminé à éliminer les obstacles à l'accès aux lieux historiques

nationaux et aux canaux, et pour ce faire, il s'appuiera sur les travaux réalisés dans les dernières années afin d'accueillir les visiteurs et de leur offrir une expérience de calibre mondial, ce qui garantira la continuation du haut niveau de satisfaction des visiteurs.

Bien qu'il s'agisse d'un nouvel indicateur de résultat ministériel pour le présent exercice, Parcs Canada fait le suivi du niveau de satisfaction des visiteurs des lieux qu'il administre depuis 1999 et en rend compte dans ses rapports sur les résultats ministériels depuis plusieurs années.

Afin de maintenir un niveau élevé de satisfaction des visiteurs des lieux qu'il administre, au cours de l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- faire connaître une gamme de lieux du patrimoine culturel afin d'encourager les gens à les visiter et à en profiter, en particulier en dehors des périodes de pointe, lorsque possible;
- collaborer avec des partenaires fédéraux et régionaux de l'industrie touristique ainsi qu'avec les communautés et les entreprises autochtones pour soutenir l'élaboration, et l'offre aux visiteurs, d'expériences autochtones;
- offrir des expériences élaborées en collaboration grandissante avec des partenaires autochtones ou animées par ces derniers et incluant de plus en plus leurs langues, leurs récits et leurs voix, favorisant ainsi l'intendance partagée, une compréhension approfondie du lieu et la continuité culturelle sur les terres, les eaux et la glace;
- mener des activités de recherche liées au patrimoine culturel

afin de mieux le comprendre, l'interpréter et le conserver au profit de l'ensemble de la population canadienne et de tous les visiteurs des lieux historiques nationaux et des canaux administrés par Parcs Canada;

- gérer la fréquentation des destinations les plus prisées afin d'offrir des expériences du visiteur de grande qualité tout en garantissant la préservation de la valeur patrimoniale des ressources culturelles et des écosystèmes ainsi qu'en encourageant les visiteurs à profiter de la gamme complète de destinations du réseau de Parcs Canada;
- continuer d'améliorer l'inclusivité et l'accessibilité des expériences, des occasions et des services offerts aux visiteurs pour que tous puissent en profiter.

La fréquentation des lieux du patrimoine culturel est directement liée à la santé et à un sentiment d'appartenance envers ces endroits précieux. Parcs Canada continuera d'accueillir la population canadienne de même que les visiteurs étrangers dans les plus beaux endroits du pays, en s'assurant que tous puissent en profiter et en comprendre l'importance.

Amélioration de l'accessibilité au lieu historique national Fort Rodd Hill

Parcs Canada travaille en partenariat avec BC Transit pour établir une nouvelle ligne d'autobus comportant un arrêt au lieu historique national Fort Rodd Hill, et avec la ville de Colwood (Colombie-Britannique) pour aménager un sentier polyvalent qui facilitera l'accès sûr des piétons et des cyclistes au site. L'infrastructure d'accessibilité fait également l'objet de travaux

de modernisation, dont des rénovations à l'aire de stationnement et aux toilettes pour favoriser l'accessibilité.

Ce projet vise à rendre le transport en commun vers le lieu historique plus fiable ainsi qu'à créer un chemin d'accès plus sûr et plus agréable pour les piétons et les cyclistes en améliorant l'accessibilité et l'inclusivité globales afin que les Canadiennes et les Canadiens puissent tous visiter le lieu historique national Fort-Rodd et s'y sentir les bienvenus.

Respecter et soutenir l'intendance autochtone

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de lieux patrimoniaux culturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	Au moins 15	Mars 2027

Parcs Canada reconnaît les responsabilités passées et actuelles des peuples autochtones relativement à l'intendance du patrimoine culturel de leur territoire ancestral et de leur patrie.

Depuis des temps immémoriaux, les Autochtones sont les gardiens des terres, des eaux et de la glace qui forment la région maintenant appelée le Canada. Si, par le passé, la création d'aires patrimoniales protégées au Canada a été marquée en de nombreux endroits par l'expulsion des peuples autochtones ou des restrictions sur l'exercice des droits et des traditions de ces peuples, Parcs Canada

collabore aujourd'hui avec les partenaires autochtones pour tenter de rétablir les liens perdus avec leurs territoires traditionnels et de renforcer la gestion coopérative des aires protégées.

Parcs Canada collabore avec les Autochtones pour favoriser la gestion et la prise de décision conjointes avec ces derniers dans les lieux du patrimoine culturel. Pour ce faire, il établit de nouvelles structures de gestion coopérative qui favorisent l'intendance par les peuples autochtones. Ces travaux contribuent à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur la Loi sur les droits des peuples autochtones puisqu'ils incluent l'examen des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles afin d'établir si celles-ci soutiennent réellement l'exercice, par les Autochtones, de leurs droits et responsabilités dans les lieux dans l'administration desquels Parcs Canada joue un rôle.

Afin d'honorer et d'appuyer l'intendance par les peuples autochtones des lieux du patrimoine culturel qu'il administre, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- continuer d'élaborer ou de modifier les politiques et les pratiques, et demander la modification de lois si ces instruments ne respectent pas l'objectif précité;
- mettre en œuvre la Politique sur l'intendance autochtone dans la gestion et la gouvernance des lieux du patrimoine culturel en respectant les méthodes autochtones d'intendance des terres, des eaux et de la glace;
- travailler aux priorités partagées par les partenaires autochtones et s'efforcer de faire évoluer les approches en matière de conservation, de commémoration et de mise en

valeur;

- faire progresser les négociations fondées sur les droits relatives à l'intendance partagée des lieux du patrimoine culturel et d'autres secteurs d'intérêt commun aux tables de négociation prioritaires du gouvernement du Canada;
- continuer de veiller à ce que le savoir et les valeurs autochtones, tangibles comme intangibles, soient respectés, pris en compte et honorés dans la gestion des ressources culturelles, des sites archéologiques, des phares patrimoniaux et des sites du patrimoine mondial, ainsi que de la collection d'objets archéologiques et historiques du patrimoine culturel;
- continuer de collaborer avec les partenaires autochtones pour examiner les plans directeurs en fonction des priorités, des ententes, des politiques et des exigences juridiques;
 - cette année, huit plans directeurs de lieux historiques nationaux devraient être approuvés et déposés au Parlement

Nouvelle Politique sur la gestion des ressources culturelles, des sites archéologiques, des phares patrimoniaux et des sites du patrimoine mondial : soutien à la collaboration et à l'inclusion

La Politique sur la gestion des ressources culturelles, des sites archéologiques, des phares patrimoniaux et des sites du patrimoine mondial a reçu l'approbation du ministre le 1er septembre 2024 et est entrée en vigueur le 1er septembre 2025. Publiée en français, en anglais et dans 12 langues autochtones, elle reflète les consultations menées auprès de plus de 90 organismes autochtones ainsi que d'organismes nationaux du

patrimoine et de la population canadienne.

La Politique est fondée sur des principes, dont les principaux, soit la collaboration, la compréhension et la durabilité, doivent être appliqués à toutes les activités de gestion des ressources culturelles. Elle prévoit également l’inclusion de visions du monde et de systèmes de savoir différents dans les activités de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel à Parcs Canada.

La Politique est harmonisée avec le Cadre pour l’histoire et la commémoration ainsi qu’avec le Cadre d’intendance autochtone et les instruments connexes, y compris la Politique sur l’intendance autochtone. Sa mise en œuvre sera accompagnée de la diffusion progressive des documents à l’appui, y compris une directive complémentaire.

Promouvoir la sécurité des visiteurs et des résidents dans les lieux historiques nationaux et le long des canaux historiques

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d’atteinte de la cible
Taux d’incidents graves dans les lieux historiques nationaux et les canaux historiques	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	Chaque année (à partir de 2027 à 2028)

Les aires protégées administrées par Parcs Canada favorisent la

découverte des trésors naturels et culturels du Canada. Parcs Canada administre 171 lieux historiques nationaux aux quatre coins du pays.

Ce nombre inclut neuf canaux historiques, soit trois qui sont situés en Ontario, cinq, au Québec et un, en Nouvelle-Écosse.

L'administration des canaux historiques ne se limite pas à la responsabilité de structures patrimoniales comme les écluses et les édifices patrimoniaux connexes : il faut aussi, dans certains cas, gérer le niveau de l'eau sur les canaux historiques afin de permettre une navigation sécuritaire ainsi que la protection des pêches, de la faune, de l'approvisionnement en eau municipal, des loisirs, de l'énergie hydroélectrique ainsi que la gestion de 70 postes d'éclusage historiques et des aires de fréquentation quotidiennes adjacentes. Des employés travaillent à ces endroits toute l'année pour surveiller et gérer les niveaux d'eau dans les canaux.

Le *Règlement sur les canaux historiques* établit des règles pour la navigation sécuritaire et la conduite des embarcations, et interdit certaines activités, tandis que les plans directeurs et les politiques de gestion mettent l'accent sur la protection des ressources et la sécurité des visiteurs. Sur le plan opérationnel, Parcs Canada voit à l'application des règles sur certaines activités en les assujettissant à l'obtention de permis, en plus d'entretenir l'infrastructure et les sentiers de l'avant-pays et de l'arrière-pays. Il surveille également les conditions météorologiques, y compris les niveaux d'eau et les risques d'incendie, pour faciliter la planification des excursions et réduire les risques pour les visiteurs.

L'organisme documente les incidents liés à la sécurité dans toutes les aires protégées qu'il administre, y compris les lieux historiques

nationaux, dans le but de réduire les dangers en adoptant des approches de gestion et d'atténuation des risques. Le suivi du taux d'incidents graves par rapport au nombre de visites permet d'évaluer l'efficacité des mesures de sécurité ainsi que d'éclairer les stratégies de communication et les caractéristiques de conception futures.

Parcs Canada travaille actuellement à déterminer une cible et une date d'atteinte pour cet indicateur. À mesure que les travaux visant à établir une cible et une date d'atteinte progresseront, Parcs Canada pourrait constater la nécessité d'ajuster la formulation de l'indicateur, de modifier l'échéancier pour l'établissement de la cible ou de se tourner vers d'autres indicateurs.

Cette année, afin de limiter le taux d'incidents graves dans les lieux historiques nationaux et les canaux historiques, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- communiquer de façon proactive les changements ou les interventions relatives aux conditions de l'eau tout au long de l'année aux résidents et aux visiteurs potentiels des lieux historiques nationaux et des canaux historiques;
- continuer de faire connaître les initiatives de sensibilisation à la sécurité des visiteurs au moyen d'interactions avec le personnel et des médias numériques, par exemple, directives en personne, imprimées ou en ligne sur la façon de se déplacer sur les canaux et de franchir les écluses en toute sécurité;
- encourager une meilleure répartition de la fréquentation en faisant la promotion des périodes plus calmes, soit la saison intermédiaire, y compris le début du printemps et les semaines

- qui suivent la fête du Travail;
- continuer d'évaluer à long terme les biens du lieu historique national;
 - fermer certains secteurs du lieu historique national et des canaux historiques, ou y limiter l'accès, lorsque des changements aux conditions causent des dangers temporaires;
 - affecter en priorité le financement disponible pour l'infrastructure aux biens qui doivent faire l'objet de travaux;
 - surveiller les niveaux et les conditions de l'eau le long des voies navigables, et communiquer l'information de façon proactive aux plaisanciers;
 - effectuer la gestion de l'eau, y compris des ajustements aux barrages, au besoin, lorsque les niveaux d'eau sont plus élevés que la normale en raison de précipitations saisonnières ou d'événements météorologiques atypiques;
 - offrir une formation sur la sécurité aux membres de l'équipe Parcs Canada (nouveaux ou chevronnés) travaillant dans les lieux historiques nationaux et les canaux historiques.

Grâce à des approches proactives et collaboratives de communication des risques aux visiteurs et aux résidents, Parcs Canada veille à ce que tous puissent profiter en toute sécurité des lieux historiques nationaux et des canaux historiques qu'il administre.

Gestion proactive de l'état des biens des voies navigables de l'Ontario

L'Unité de gestion des voies navigables de l'Ontario, qui supervise l'exploitation des lieux historiques nationaux du Canal-

Rideau et de la Voie-Navigable-Trent-Severn, est l'unité de gestion de Parcs Canada responsable de biens de la plus grande valeur, soit environ neuf milliards de dollars.

La gestion de ces trois canaux et de l'infrastructure connexe nécessite un entretien et des réparations constants afin que les systèmes demeurent opérationnels et sûrs pour les visiteurs et les résidents. L'inspection est un élément essentiel du plan de gestion des biens de l'Unité de gestion, et elle est particulièrement importante pour les ouvrages liés à la sécurité publique, comme les barrages et les ponts. Cette année, l'Unité de gestion des voies navigables de l'Ontario poursuivra son programme de sécurité des barrages, y compris l'inspection technique des biens ainsi que les examens de la sécurité des barrages.

▼ Résultat ministériel 7 : La présence de Parcs Canada profite aux Canadiennes, aux Canadiens et aux collectivités

Contribuer à l'économie du Canada

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Impact des visiteurs de Parcs Canada sur le produit intérieur brut	Au moins 3,5 milliards \$	Chaque année

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible
Impact des activités de Parcs Canada sur le produit intérieur brut	Au moins 900 millions \$	Chaque année

Les lieux administrés par Parcs Canada jouent un rôle essentiel dans l'économie touristique des régions rurales et éloignées. Une étude de l'impact économique de l'organisme a montré que pour chaque dollar consacré à ses activités durant l'exercice financier 2023 à 2024, les visiteurs des lieux du patrimoine naturel et culturel qu'il administre en ont dépensé trois. L'étude a également montré que les activités de Parcs Canada, y compris le tourisme qu'il génère, ont contribué au total 5,6 milliards \$ au produit intérieur brut du Canada et créé près de 52 000 emplois directs et indirects à temps plein. L'existence et l'accessibilité de ces lieux contribuent également à la santé de la population canadienne; en effet, il a été prouvé que l'activité physique et le temps passé dans la nature sont bénéfiques pour la santé physique et mentale. Les avantages sont observés aux échelles à la fois individuelle et sociétale, et contribuent à réduire les coûts pour le système de santé du Canada.

Parcs Canada a mesuré cet indicateur et en a rendu compte par le passé, mais pas régulièrement. Dans le cadre du présent plan ministériel, il commencera à mesurer cet impact sur une base annuelle afin de mieux comprendre et communiquer ses répercussions marquées sur l'économie canadienne, en particulier dans les collectivités rurales où se trouvent bon nombre des aires protégées administrées par l'organisme. Au fur et à mesure que progressent les travaux visant à établir une cible et une date cible

pour ces indicateurs, Parcs Canada pourra déterminer s'il est nécessaire de le formuler autrement, de modifier la cible ou de trouver plutôt d'autres indicateurs.

Afin de contribuer au produit intérieur brut du Canada par l'entremise des dépenses des visiteurs et des dépenses opérationnelles, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- soutenir la deuxième année du programme de laissez-passer **Un Canada fort** en offrant l'entrée gratuite dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et le parc urbain national, en levant les frais d'éclusage aux canaux historiques nationaux et en offrant une réduction des frais de camping et d'hébergement, ce qui encouragera le tourisme canadien et les dépenses touristiques dans les collectivités voisines;
- collaborer avec Destination Canada ainsi qu'avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les partenaires autochtones, les partenaires de l'industrie et les organisations non gouvernementales pour soutenir la croissance et la prospérité du tourisme local et régional, de même qu'une distribution géographique et saisonnière optimale des visiteurs;
- soutenir la croissance du secteur touristique en menant des activités de marketing intégrées pour faire connaître les lieux gérés par Parcs Canada;
- gérer la fréquentation aux endroits achalandés pour offrir aux visiteurs des expériences de haute qualité tout en protégeant les ressources et les écosystèmes;
- encourager les visiteurs à profiter de toute la gamme de destinations offertes, en toutes saisons;

- promouvoir les effets sur la santé et le bien-être des activités récréatives offertes dans les lieux qu'il administre, qui encouragent les gens à passer du temps à l'extérieur.

Soutien de la reprise économique à Jasper

Après le feu de forêt de 2024 à Jasper, Parcs Canada s'efforce de soutenir la reprise économique du lotissement urbain et son importante contribution à l'industrie touristique de l'Alberta. L'organisme a accordé la priorité à la réouverture sécuritaire des secteurs du parc touchés par l'incendie et au soutien des entreprises tout au long du processus de reconstruction, y compris en offrant des espaces commerciaux et industriels éphémères aux entreprises qui ont perdu leurs locaux.

Dans une collectivité où le nombre de logements ne suffisait déjà pas avant le feu, Parcs Canada fournit également, aux résidents de Jasper qui ont été touchés, des logements provisoires sûrs et stables pendant les travaux.

Mettre en œuvre les stratégies et priorités pour la durabilité des biens à long terme

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des routes, de la gestion du niveau d'eau et des infrastructures de services publics en bon état ou dans un état acceptable	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)	À déterminer (Plan ministériel 2027 à 2028)

Parcs Canada est l'administrateur fédéral qui gère la plus grande superficie de terres de la Couronne, et il arrive au deuxième rang pour la valeur des biens fédéraux dont il a la garde. Certains des lieux qu'il administre incluent des collectivités permanentes et saisonnières ou fournissent des ressources essentielles (eau potable, hydroélectricité et soutien à l'atténuation des inondations dans les agglomérations adjacentes). L'organisme gère et exploite également des routes, y compris des tronçons de la Transcanadienne, des voies navigables et une infrastructure de services publics qui fournissent des services et des avantages directs aux Canadiennes et aux Canadiens, aux collectivités locales et aux Autochtones.

Le portefeuille des biens bâtis de Parcs Canada comprend des biens essentiels qui soutiennent la sécurité publique, le transport et la prestation aux résidents de services essentiels de type municipal, notamment :

- exploitation, entretien et réfection de plus de 1 100 km de routes nationales et provinciales essentielles à l'économie régionale et nationale ainsi qu'à la résilience des transports, et voies d'accès principales pour la population canadienne;

- gestion de l'eau, y compris l'infrastructure des ponts et des barrages, le long de plus de 600 km de canaux patrimoniaux et de voies navigables qui assurent la sécurité de résidents et de collectivités du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, et leur procurent des avantages (par exemple, gestion du débit et des niveaux d'eau pour atténuer les inondations, soutien hydroélectrique, approvisionnement en eau municipal);
- prestation de services de type municipal et gestion de l'infrastructure de services publics pour soutenir les résidents des lotissements urbains administrés par Parcs Canada (par exemple, eau potable, gestion des eaux usées, entretien des routes, déneigement, ramassage et élimination des déchets).

La gestion efficace de ces biens soutient les moyens de subsistance ainsi que le bien-être, la santé et la sécurité de Canadiennes et de Canadiens grâce à des investissements dans la protection des personnes, des collectivités et des services essentiels dont ils dépendent. Si les routes, les barrages et l'infrastructure de services publics principaux se détériorent jusqu'à être déclarés « en mauvais état », les risques pour le public, l'activité économique et la propriété privée peuvent augmenter considérablement. L'attention portée au rendement des biens, dans ce domaine, permet d'assurer une bonne gestion des risques pour la santé et la sécurité publiques.

Dans le cadre du renouvellement du Cadre ministériel de résultats, Parcs Canada a ajouté cet indicateur dans l'espoir de mieux surveiller son rendement dans des domaines qui profitent à la population canadienne. La mise en évidence des changements apportés aux routes, à la gestion des niveaux d'eau et à l'infrastructure de services publics dont s'occupe l'organisme aidera

à mieux comprendre l'incidence des investissements dans cet élément important sur les résultats généraux. Auparavant, ces aspects étaient combinés à l'ensemble des investissements dans le portefeuille de Parcs Canada. Étant donné les risques pour la santé et la sécurité que pourrait causer la dégradation de l'état de ces biens, il est impératif de mesurer continuellement le rendement à cet égard. Puisqu'il s'agit d'un nouvel indicateur, le personnel s'affaire à établir une cible et à recueillir des données de référence à l'appui de sa mesure; ces données devraient être prêtes à être incluses dans le plan ministériel pour 2028 à 2029.

Au cours de l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada continuera de faire des investissements dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les parcs urbains nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada. Le **budget de 2024** a soutenu ces travaux en affectant 545,1 millions \$ de financement temporaire au soutien de la réfection urgente de biens immobiliers de l'organisme entre 2024 et 2028. La direction continuera de consacrer les fonds disponibles aux travaux d'immobilisations les plus urgents, par exemple la réparation des biens dont l'état actuel présente le plus grand risque pour la santé et la sécurité des visiteurs, des utilisateurs, des résidents, des collectivités et des membres de l'équipe Parcs Canada.

Les travaux prévus dans ce domaine, pour l'exercice, comprennent les suivants :

- amélioration de la route 93 Sud dans le parc national Kootenay (Colombie-Britannique), y compris le revêtement de certains tronçons, le remplacement du mur de soutènement et la remise en état du tunnel de roche du ruisseau Sinclair afin de réduire

les risques pour la santé et la sécurité (achèvement prévu : exercice 2027 à 2028);

- réfection du charriot-treuil et d'autres composantes du ber roulant de Big Chute, un élément de la voie navigable Trent-Severn (Ontario), afin de prolonger de 50 ans la durée de vie utile de l'ouvrage (achèvement estimé : exercice 2028 à 2029);
- remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation défectueux de plusieurs bâtiments du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay (Alberta et Colombie-Britannique) afin d'améliorer le chauffage, la sécurité et la fiabilité des systèmes (achèvement prévu : exercice 2026 à 2027);
- inspections et examens de la sécurité de barrages sur la voie navigable Trent-Severn, le canal Rideau et les canaux administrés par Parcs Canada au Québec pour repérer les éléments les plus susceptibles de devenir défectueux en raison de l'âge et de la détérioration d'éléments structurels;
- collecte et évaluation de données de référence pour soutenir la mesure future du rendement des routes, des ouvrages de gestion des niveaux d'eau et de l'infrastructure de services publics.

Unité des opérations de voirie de Parcs Canada

L'Unité des opérations de voirie de Parcs Canada voit à l'entretien de la Transcanadienne et des routes provinciales numérotées des parcs nationaux Banff, Yoho, Kootenay, Jasper, des Glaciers et du Mont-Revelstoke. Elle garantit la sécurité des conditions routières sur ce corridor commercial essentiel où les

marchandises, la population canadienne et les visiteurs se déplacent à l'année.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'entretien dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers, Parcs Canada surveille les conditions avalancheuses et publie des prévisions connexes, en plus de voir au déclenchement préventif d'avalanches le long de la Transcanadienne et dans le corridor ferroviaire du CPKC au moyen d'un programme d'artillerie mobile qui gère 134 couloirs d'avalanche en partenariat avec les Forces armées canadiennes.

En collaboration avec les partenaires d'Avalanche Canada, des bulletins sur les conditions avalancheuses sont publiés régulièrement afin d'aider les visiteurs à prendre des décisions éclairées s'ils font du ski ou de la planche à neige dans l'arrière-pays.

Promouvoir une excellente qualité de vie pour la population canadienne

Indicateurs de résultat ministériel pertinents

Indicateurs de résultat ministériel	Cible 2026–2027	Date d'atteinte de la cible
Contribution de Parcs Canada à la qualité de vie des collectivités situées près d'aires patrimoniales protégées	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)	À déterminer (Plan ministériel 2028 à 2029)

Parcs Canada étudie des approches novatrices pour prouver les vastes avantages socioéconomiques de sa présence dans les petites collectivités rurales. En s'appuyant sur des cadres établis comme l'Indice canadien du mieux-être et l'Indice de bien-être des collectivités, de même que sur des concepts émergents comme l'Indice de la contribution à la vitalité communautaire, le personnel élaborera un nouvel indicateur de résultat ministériel qui tient compte des contributions au-delà du tourisme. Ces travaux viseront à quantifier la façon dont Parcs Canada soutient la vitalité des collectivités par des investissements et des activités qui améliorent l'infrastructure, les occasions économiques et les services locaux. Ce nouvel indicateur tiendra compte des avantages tangibles et intangibles qui peuvent aider à soutenir les petites collectivités dans l'ensemble des provinces et des territoires, afin de montrer le rôle essentiel que joue l'organisme dans la promotion de collectivités rurales résilientes et dynamiques partout au pays.

Évaluation des facteurs socioéconomiques du bien-être dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas

La Nation haïda et Parcs Canada collaborent à un projet visant à établir et à évaluer des indicateurs de bien-être socioéconomique découlant des 32 années de la relation de cogestion entre les partenaires de la réserve de parc national, aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (Colombie-Britannique).

Grâce à ce projet, les partenaires recueilleront des données et travailleront avec les citoyens haïdas, les gouvernements locaux,

les membres des collectivités et les intervenants de la région afin de recueillir des données et, en adoptant une approche systémique, d'accroître la compréhension commune de la contribution de Gwaii Haanas au bien-être et à la santé socioéconomique de la communauté. Le projet permettra également de trouver des occasions de combler les lacunes.

Analyse comparative entre les sexes plus

En sa qualité d'organisme gouvernemental axé sur les aspects opérationnels de la prestation directe de services aux Canadiens, Parcs Canada s'engage à accroître l'inclusion, la diversité et l'accessibilité dans tous ses domaines d'activité. Cette année, il poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus). Ce plan décrit la structure de l'ACS Plus au sein de l'organisme, y compris :

- l'amélioration de la capacité institutionnelle et de la gouvernance pour mettre en œuvre l'ACS Plus;
- l'amélioration de la capacité des membres de l'équipe à intégrer l'ACS Plus;
- le renforcement de la surveillance, de la reddition de compte et des retombées de l'ACS Plus.

Cette année, Parcs Canada continuera d'améliorer l'application de l'ACS Plus dans ses programmes, ses politiques et ses activités par divers processus clés comme la planification de l'expérience du visiteur et la mise au point de produits connexes, l'établissement de partenariats stratégiques, la planification de la gestion et l'évaluation. Les évaluations

seront éclairées par le document du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada intitulé *Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'évaluation : un guide d'introduction*.

De plus, cette année, Parcs Canada appuiera l'atteinte de ses objectifs d'ACS Plus en prenant les mesures suivantes :

- mettre en œuvre le plan d'action sur l'ACS Plus révisé, y compris le soutien accru aux équipes afin qu'elles puissent appliquer l'ACS Plus de manière concrète et pratique grâce à de petits fonds de démarrage;
- élaborer un module de formation sur la sécurité culturelle qui sera offert dans le cadre de divers cours sur la lutte contre les feux de forêt et visera à accroître la sensibilité culturelle chez les membres de l'équipe, ce qui les aidera à mieux soutenir leurs collègues autochtones;
- maintenir des partenariats clés avec des organismes qui investissent dans la recherche et la promotion de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la décolonisation, y compris le Collectif pour les parcs, la conservation, l'innovation et le leadership, afin d'éclairer l'élaboration de politiques, d'orientations et d'outils nouveaux en sciences et en recherche pour Parcs Canada.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 8 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à la responsabilité Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

Le tableau 8 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
------------	---------

Ressources	Prévues
Dépenses	1 131 244 167 \$
Équivalents temps plein	4 577

Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et les ressources humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes de Parcs Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

La responsabilité Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada est appuyée par les programmes suivants :

- routes d'accès, infrastructure et services communautaires
- patrimoine culturel
- gestion des urgences et des feux de végétation
- conservation de la nature
- gestion des opérations
- établissement des aires protégées
- compréhension et appréciation du public
- services et expériences aux visiteurs (lieux historiques nationaux et canaux)
- services et expériences aux visiteurs (parcs nationaux, marins, et urbains)

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la responsabilité Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada se trouvent sur la page Résultats dans l'InfoBase du GC.

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de

rapport depuis l'année dernière

Pour l'exercice 2026 à 2027, Parcs Canada a renouvelé son cadre ministériel des résultats et son répertoire des programmes afin de mieux refléter la portée entière de ses travaux et de son impact sur la population canadienne. Ce renouvellement améliore la clarté stratégique et l'harmonisation avec les priorités du gouvernement du Canada, y compris l'intendance autochtone et le Cadre de qualité de vie. Bien que le travail réalisé n'ait pas changé, le Cadre ministériel des résultats reflète maintenant un plus large éventail de résultats, ce qui permet à l'organisme de présenter clairement les retombées positives de ses activités sur les Canadiennes et les Canadiens.

Les principaux changements apportés sont décrits ci-dessous :

- nouveaux résultats et indicateurs ministériels : le Cadre ministériel des résultats de Parcs Canada comprend maintenant sept résultats ministériels soutenus par 23 indicateurs, dont bon nombre sont nouveaux;
 - ces indicateurs ont été conçus de manière à être davantage axés sur les résultats et à refléter les nombreuses contributions de l'organisme au bien-être de la population, conformément au Cadre de qualité de vie;
- mise à jour du répertoire des programmes : le répertoire, qui comprend maintenant neuf programmes, a été restructuré pour regrouper les activités par résultats;
 - ce changement améliore la transparence et la clarté pour une grande partie des activités qui n'étaient pas clairement classifiées auparavant, et il appuie la conception intégrée des programmes de même que l'amélioration de la mesure du rendement.

Les modifications apportées renforcent collectivement la capacité de Parcs Canada de prouver les résultats obtenus, d'appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes et de communiquer sa valeur aux Canadiennes et aux Canadiens ainsi qu'aux parlementaires.

Alors que Parcs Canada poursuit la mise en œuvre de son Cadre ministériel des résultats modernisé, il établira des cibles et des dates cibles tout au long de 2026 à 2027 au fil de l'élaboration continue des mécanismes de reddition de comptes qui soutiennent ce cadre. Au cours de ce processus, l'organisme pourrait déterminer que d'autres modifications doivent être apportées aux indicateurs initialement envisagés.

Services internes

▼ Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions;
- services de communication;

- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers.

Plans visant à atteindre les cibles

Cette section présente les plans élaborés par l'organisme pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Services de gestion des acquisitions

Parcs Canada continuera de miser sur les approvisionnements comme fonction clé permettant de faire progresser les priorités fédérales, notamment favoriser le développement socioéconomique, promouvoir l'intendance environnementale, améliorer l'accessibilité et soutenir l'économie du Canada. Cette année, l'organisme compte prendre les mesures suivantes :

- atteindre ou dépasser la cible du gouvernement du Canada consistant à accorder au moins cinq pour cent des contrats fédéraux à des entreprises autochtones, comme indiqué dans la section Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones;
- continuer d'accorder la priorité au renforcement des capacités des autochtones en faisant une promotion active des occasions de formation, d'emploi et de sous-traitance qui profitent à des

particuliers et à des entreprises autochtones;

- trouver et mettre en œuvre des stratégies pour améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux occasions d'approvisionnement fédérales, dans la mesure du possible;
- faire progresser les priorités en matière d'écologisation du gouvernement du Canada et respecter les engagements pris dans la Stratégie de développement durable 2023 à 2027 de Parcs Canada en intégrant des critères environnementaux aux pratiques d'approvisionnement et en cherchant activement des solutions de rechange durables;
- intégrer aux marchés des dispositions de lutte contre le travail forcé qui interdisent toute pratique liée à la traite des personnes, au travail forcé et au travail des enfants;
- voir à ce que les considérations relatives à l'accessibilité soient intégrées aux activités d'approvisionnement, le cas échéant, afin de soutenir la prestation de services inclusifs et sans obstacle;
- mettre en œuvre la nouvelle politique « Achetez canadien » dans les processus d'approvisionnement afin de soutenir les industries et les travailleurs canadiens, et de renforcer les chaînes d'approvisionnement canadiennes, en donnant la priorité aux fournisseurs ainsi qu'aux biens et services canadiens, dans la mesure du possible.

Services de gestion financière

Parcs Canada continuera de renforcer son cadre de gestion de ressource financière dans le but d'améliorer la transparence, la reddition de comptes et la prise de décisions stratégiques. La mise en place de fondements solides sur lesquels reposent les pratiques et les processus de gestion financière favorise une meilleure intégration de la

planification des finances, des activités et des investissements. Cela permet de s'assurer que les processus relatifs à l'affectation des ressources, aux budgets, aux prévisions et aux dépenses sont menés efficacement et en temps opportun, de manière à garantir l'optimisation des dépenses de Parcs Canada dans les opérations et les projets tout en obtenant les résultats voulus.

Cette année, Parcs Canada continuera de prendre les mesures suivantes :

- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre de gestion des investissements actualisé afin que les ressources soient planifiées de façon stratégique, intégrées aux directives et aux processus de gestion des ressources financières et qu'elles puissent être hiérarchisées adéquatement sur plusieurs années en vue de soutenir la viabilité financière de l'organisme;
- appuyer la rationalisation du Cadre de gestion financière des projets grâce à une intégration accrue avec les mécanismes de contrôle des pouvoirs de dépenser (des outils qui assurent une surveillance efficace des dépenses) et à l'amélioration des processus opérationnels, y compris l'élaboration d'un nouveau système de gestion de projets;
- soutenir la viabilité financière responsable à long terme en veillant à la collaboration, à la coordination et à la surveillance interne de l'utilisation des ressources financières de Parcs Canada;
- moderniser le modèle fonctionnel des finances en créant un carrefour de consultation financière pour appuyer les travaux de planification, de budgétisation et de prévisions de Parcs Canada;
- améliorer la surveillance et la production de rapports afin de fournir des rapports simplifiés et normalisés, de réduire le fardeau de la reddition de comptes pour la communauté des finances de Parcs

Canada et d'accroître la capacité de prévoir les risques financiers ainsi que d'élaborer des stratégies d'atténuation en temps opportun.

Cette année, Parcs Canada poursuivra également la modernisation de ses processus de gestion financière afin d'améliorer et de renforcer le cadre de contrôle interne de ses activités financières. Ces efforts permettront de s'assurer que la gestion financière à l'échelle de l'Agence demeure conforme aux politiques fédérales, efficiente, efficace et fondée sur les principes de gestion des risques.

Pour faire progresser ce travail, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- améliorer l'efficacité organisationnelle en simplifiant le déroulement des activités financières et en éliminant les processus redondants afin de réduire les délais de traitement administratif;
- renforcer les capacités numériques pour automatiser les tâches répétitives, par exemple les rapprochements comptables et la saisie de données, et pour élaborer une approche stratégique fondée sur les données qui soutient la prise de décision en temps opportun;
- intégrer et relier entre eux les systèmes de gestion des recettes pour permettre la mise en commun des données en temps réel et réduire au minimum la saisie de données en double;
- assurer la conformité continue aux normes comptables grâce à une surveillance accrue, à des contrôles transparents et à la transmission de directives financières détaillées aux employés.

Services de gestion des ressources humaines

Parcs Canada reconnaît que sa réussite opérationnelle repose sur sa main-d'œuvre. Il s'engage à offrir un milieu de travail sûr, respectueux et

inclusif où la diversité, la courtoisie et la collaboration sont encouragées, tout en priorisant la santé et le bien-être des employés. Le maintien des normes les plus élevées de sécurité et de bien-être en milieu de travail, autant sur le terrain que dans les bureaux, demeure une priorité à long terme.

Cette année, Parcs Canada prendra certaines mesures pour se doter d'une main-d'œuvre moderne, performante et inclusive tout en respectant ses valeurs et ses obligations organisationnelles. Ces mesures seront fondées sur de solides orientations stratégiques des ressources humaines (RH) regroupées en quatre thèmes.

Progression de l'approche stratégique de gestion des RH :

- élaborer et mettre en œuvre des stratégies en matière de RH qui soutiennent la viabilité de Parcs Canada, garantissent l'harmonisation avec le contexte organisationnel et opérationnel, et sont guidées par des valeurs d'équité, d'uniformité et de respect de la diversité;
- maintenir la position de tolérance zéro de Parcs Canada à l'égard du harcèlement et de la violence en milieu de travail, promouvoir la formation pour sensibiliser les employés et les gestionnaires, et mettre l'accent sur l'évaluation des risques en milieu de travail et les mesures de prévention.

Renforcement du Cadre de gestion des RH de Parcs Canada :

- mettre en œuvre le premier plan d'action triennal pour les langues officielles et le cadre de responsabilisation et de production de rapports de Parcs Canada;
 - le plan renforcera la responsabilisation et précisera les rôles et les responsabilités afin de permettre aux employés de travailler

dans la langue officielle de leur choix et à la population d'obtenir des services dans les deux langues officielles dans tous les endroits administrés par l'organisme;

- mettre en œuvre le Plan d'action pour l'accessibilité 2026 à 2028 mis à jour;
- faire progresser les négociations collectives dans le but d'obtenir une convention collective juste et concurrentielle pour les membres de l'équipe Parcs Canada, et raisonnable pour les Canadiennes et les Canadiens.

Mobilisation et consultation de la main-d'œuvre de Parcs Canada, et soutien du bien-être et du perfectionnement des membres de l'équipe :

- poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi 2024 à 2027
 - le plan s'articule autour de quatre piliers interreliés : responsabilisation, recrutement inclusif, sentiment d'appartenance et perfectionnement professionnel;
- continuer de maintenir les services et le soutien mis en place dans le plan d'action de la Stratégie en matière de santé mentale 2023 à 2026 afin de conserver une main-d'œuvre en santé et un milieu de travail sûr, inclusif et respectueux pour tous les membres de l'équipe;
- accroître la représentation, au sein de son effectif, de jeunes aux prises avec des obstacles en continuant de participer au programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse
 - pour appuyer cette initiative, Parcs Canada maintiendra ses relations avec les communautés méritant l'équité et les organismes qui soutiennent les jeunes issus de celles-ci, et embauchera de ces jeunes.

Promotion de l'excellence du service :

- mettre en œuvre MesRHGC, système de gestion des ressources humaines pangouvernemental, à l'exercice 2026 à 2027;
- poursuivre l'examen de bout en bout des processus de RH à la paye, et surveiller le respect des pratiques exemplaires et des normes de service pour s'assurer que les employés reçoivent à temps la rémunération qui leur est due;
- poursuivre la mise en œuvre de la plateforme d'apprentissage ParcsCampus de Parcs Canada, lancée en 2025 à 2026, en mettant l'accent sur l'encouragement de son adoption et sur l'amélioration des analyses pour soutenir le perfectionnement de la main-d'œuvre ainsi que le renforcement de l'apprentissage et du perfectionnement à l'échelle de l'organisme.

Mise en œuvre d'un plan d'embauchage des Inuit à Parcs Canada

L'équipe des Ressources humaines du Nunavut fait preuve d'un haut niveau d'excellence dans l'amélioration de l'emploi, du leadership et du bien-être des Inuit. Cette équipe dévouée dirige l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'embauchage des Inuit à Parcs Canada. En étroite collaboration avec le personnel et les conseils de gestion coopérative, l'équipe a éliminé des obstacles à l'emploi des Inuit, trouvé des façons de promouvoir le recrutement et le maintien en poste de ces derniers, créé des pratiques et des programmes pertinents sur le plan culturel, et atteint les cibles d'embauchage d'Inuit.

Services de gestion de l'information et de technologie

Cette année, Parcs Canada continuera de renforcer ses services de gestion de l'information et de technologie afin de mieux soutenir la prestation de programmes et de services à l'intention de la population canadienne. Au cours de la prochaine année, Parcs Canada se concentrera sur les priorités suivantes :

- améliorer le rendement de la connectivité des lieux gérés par Parcs Canada en collaborant avec des partenaires, comme Services partagés Canada, pour moderniser les systèmes de téléphonie et de réseau;
- améliorer les services en ligne offerts aux Canadiennes et aux Canadiens
 - par exemple, améliorer et moderniser le Service de réservation de Parcs Canada, son système de point de vente, les outils de délivrance de permis et les solutions de surveillance des voies navigables;
- renforcer les capacités de gestion et de surveillance des investissements de Parcs Canada pour soutenir la planification, l'établissement de priorités et la production de rapports, y compris l'élaboration continue de la Solution intégrée de portefeuille d'investissement et du Centre de données d'entreprise;
- moderniser les outils liés à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la gestion des cas et à l'automatisation des processus opérationnels pour améliorer l'efficacité des processus internes;
- élargir l'automatisation et lancer des outils utiles comme les assistants de flux de travail intelligents et le soutien au clavardage virtuel pour réduire le fardeau administratif;
- améliorer les systèmes numériques qui font le suivi de l'état des

biens bâtis et des systèmes opérationnels afin de renforcer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;

- continuer de renforcer les mesures de protection de la cybersécurité organisationnelle conformément à la Stratégie de cybersécurité du gouvernement du Canada;
- perfectionner les pratiques de gestion des données et de l'information afin d'améliorer l'intendance, la conservation et l'accessibilité de l'information et des données dans l'ensemble des programmes;
- continuer d'élargir le recours aux services infonuagiques sécurisés, aux solutions mobiles et aux plateformes de collaboration pour soutenir le milieu de travail hybride de Parcs Canada.

Parcs Canada concentrera également ses efforts sur la maturation de la capacité et de la gouvernance en matière d'intelligence artificielle. Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont donnés dans la section Considérations à l'échelle du Ministère sous la rubrique Intelligence artificielle, ci-dessous.

Services de gestion du matériel

Parcs Canada gère un portefeuille diversifié de biens matériels qui sont essentiels à l'exécution des programmes dans les aires protégées qui forment son réseau. Ces biens comprennent des ressources du patrimoine culturel, comme les objets historiques et les artéfacts, des biens contemporains, comme le parc de véhicules (terrestres et nautiques) et tout autre matériel spécialisé, comme l'équipement servant aux agents d'exécution de la loi, à l'immobilisation d'animaux sauvages, au déclenchement préventif des avalanches, à la sécurité des visiteurs, et aux interventions de recherche et sauvetage. Le portefeuille de biens

matériels de l'organisme est indispensable à l'exécution de son mandat auprès de la population canadienne.

Cette année, Parcs Canada poursuivra ses activités de planification des immobilisations liées aux biens matériels afin d'établir les priorités et l'orientation des investissements futurs, notamment en mettant l'accent sur l'écologisation des activités. Les progrès se poursuivront également en vue de passer à un parc automobile de véhicules légers sans émissions, conformément aux engagements pris par Parcs Canada dans la Stratégie de développement durable 2023 à 2027.

Services de gestion et de surveillance

Parcs Canada continue à améliorer sa capacité de planification et son rendement afin d'assurer une mise en œuvre solide, efficace et efficiente des programmes destinés à la population canadienne ainsi que de soutenir les priorités du gouvernement du Canada. Cette année, en vue de faire avancer ses travaux dans le domaine, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- mettre en œuvre un cadre de gestion des investissements révisé, harmonisé avec la gouvernance des investissements et avec le Cadre ministériel des résultats renouvelé;
- mettre à jour ses profils d'information sur le rendement et créer une série d'indicateurs de programme dans le cadre du renouvellement du Cadre ministériel des résultats afin de mieux surveiller son rendement dans des secteurs clés;
- continuer de faire évoluer son cycle annuel de planification intégrée des activités pour veiller à ce que les ressources soient réaffectées conformément aux priorités stratégiques et à ce que Parcs Canada soit en mesure d'obtenir des résultats pour les Canadiennes et les

Canadiens dans le cadre du budget qui lui est alloué;

- poursuivre l'élaboration d'un cadre coordonné et stratégique pour la communication intergouvernementale qui guidera et appuiera la haute direction, renforcera la connaissance de la situation lors des interactions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et améliorera la collaboration interfonctionnelle;
- élaborer une nouvelle stratégie internationale quinquennale pour Parcs Canada après l'expiration de sa stratégie 2021 à 2026;
- effectuer des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée pour assurer la conformité à la nouvelle Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée;
- continuer de renforcer la gouvernance en précisant les rôles des comités, en mettant à jour le mandat et en officialisant les pratiques de gouvernance clés pour garantir l'efficience et ajouter de la valeur;
- poursuivra l'évolution du programme de conformité et d'enquêtes en matière de sécurité;
- continuer de travailler au renouvellement du cadre stratégique de Parcs Canada pour réduire les risques, renforcer la gouvernance et améliorer le rendement organisationnel;
- terminer le renouvellement de la gestion de la continuité des activités pour les services essentiels et les services d'affaires, en mettant l'accent sur la planification des services essentiels.

Services de gestion des biens immobiliers

En raison de la nature des activités de Parcs Canada, la prestation de programmes et de services à la population canadienne dans les aires protégées qu'administre l'organisme repose directement sur ses biens. Si une petite partie de ceux-ci soutiennent les services internes, la plupart des aires protégées et des biens bâtis du portefeuille de Parcs

Canada fournissent des services qui profitent directement aux Canadiennes et aux Canadiens, à l'économie, aux collectivités locales, aux écosystèmes et aux services écosystémiques à la grandeur du pays.

Cette année, Parcs Canada continuera de gérer son portefeuille de biens immobiliers tout en consolidant son approche en matière de gestion des biens immobiliers.

Il mettra tout particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de son Cadre de gestion des biens immobiliers pour veiller à ce que les considérations connexes viennent éclairer et renforcer les décisions en matière d'investissement, tout en favorisant la reddition de comptes et la transparence au moyen d'une surveillance du rendement et de rapports connexes normalisés.

Cette année, Parcs Canada terminera également le renouvellement de sa Stratégie du portefeuille de biens immobiliers, d'une durée de dix ans, qui harmonise le portefeuille de biens bâtis avec les objectifs stratégiques de l'organisme. Cette stratégie établira comment répondre aux besoins futurs ainsi que combler les écarts entre l'offre actuelle de biens immobiliers et les besoins futurs, et guidera les investissements qui appuient la réalisation des résultats du programme ainsi que les priorités du gouvernement.

Cette année, afin de soutenir les services de gestion des biens immobiliers, Parcs Canada prendra les mesures suivantes :

- poursuivre l'optimisation de la valeur, du rendement et de l'efficience de son portefeuille de biens immobiliers en mettant l'accent sur l'abordabilité et les biens essentiels qui sont indispensables à l'exécution du mandat de Parcs Canada;
- mettre l'accent sur des approches systématiques, basées sur les

données et fondées sur le risque à l'égard de la planification, de l'entretien, de la réparation et de l'inspection des biens en vue d'en améliorer le rendement et la durabilité;

- terminer l'établissement des données de référence et des cibles pour les indicateurs des biens dont dépendent les programmes au cours de la première année de mise en œuvre du Cadre ministériel des résultats renouvelé, ce qui permettra aux Canadiennes et aux Canadiens de mieux comprendre le rôle que jouent les biens immobiliers dans la prestation des résultats de Parcs Canada;
- continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des approches stratégiques dans des domaines prioritaires, comme les achats de terres, la gestion du cycle de vie des biens, la planification axée sur les données, la modernisation de la fonction immobilière et les stratégies de rationalisation, de logement et d'écologisation
 - cela permettra de faire des progrès par rapport aux engagements de Parcs Canada, de contribuer à l'atteinte des vastes priorités du gouvernement du Canada et de renforcer le respect des exigences de conformité en matière de gestion des biens immobiliers;
- continuer d'atténuer les risques liés à la gestion des biens immobiliers en tentant d'obtenir un financement durable à long terme, en intégrant des critères de résilience aux changements climatiques aux travaux de planification et de renouvellement des biens, et en renforçant la gouvernance des données, l'assurance de la qualité et la formation de Parcs Canada relativement à la façon dont les données sont recueillies.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 9 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	162 192 406 \$
Équivalents temps plein	1 106

Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et les ressources humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes de Parcs Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Les approvisionnements fédéraux constituent un outil important dans l'atteinte des objectifs socioéconomiques du Canada. La présence des lieux gérés par Parcs Canada à proximité de communautés autochtones et ses partenariats solides avec les groupes autochtones donnent à l'organisme une occasion unique de contribuer à l'engagement du gouvernement du Canada de créer des occasions économiques pour les Autochtones. Cette année, Parcs Canada appuiera cet engagement en prenant les mesures suivantes :

- mener des activités de réseautage et de sensibilisation auprès des autochtones en partenariat avec Soutien en approvisionnement Canada et Services aux Autochtones Canada;
- limiter la concurrence faite aux entreprises autochtones dans les régions où la capacité du marché autochtone est suffisante;
- promouvoir l'emploi, le perfectionnement des compétences et les possibilités de sous-traitance pour les autochtones en incluant des

plans de participation des autochtones dans les appels d'offres lorsqu'une capacité suffisante existe;

- élaborer des politiques, des directives et des formations officielles pour doter le personnel de Parcs Canada des connaissances et des outils dont il a besoin pour intégrer les considérations liées aux Autochtones aux processus d'approvisionnement;
- participer à des groupes de travail internes et interministériels pour surmonter les obstacles et créer de nouvelles occasions pour les fournisseurs et les communautés autochtones;
- évaluer des instruments de rechange, comme les subventions et contributions ou les ententes immobilières, et en tirer parti si possible, lorsque les marchés traditionnels ne permettent pas de réaliser pleinement les objectifs stratégiques.

Parcs Canada continuera de promouvoir la participation des entreprises et les avantages pour les communautés autochtones au moyen de plans d'approvisionnement auprès des Autochtones personnalisés. Pour ce faire, il faudra notamment renforcer les critères d'évaluation afin d'encourager l'offre d'occasions de sous-traitance, d'emploi et de formation aux Autochtones. Là où le marché a une capacité suffisante, Parcs Canada cherchera également à limiter la concurrence exclusivement aux entreprises autochtones et, lorsque possible, aux communautés autochtones régionales ou locales.

Tableau 10 : Pourcentage de contrats attribués ou qu’il est prévu d’attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 10 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que l’organisme a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2024-2025	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	4,79 %	5 %	5 %

Considérations à l’échelle du ministère

▼ Dans la présente section

- Priorités gouvernementales connexes
- Principaux risques

Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l’horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

Des renseignements supplémentaires sur l’apport de Parcs Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l’horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre stratégie ministérielle de développement durable.

Intelligence artificielle

Cette année, conformément aux priorités du gouvernement du Canada, Parcs Canada travaillera à élargir ses capacités liées à l'intelligence artificielle (IA) et à la maturité de sa gouvernance de l'IA en vue d'améliorer l'efficacité organisationnelle et de mieux servir la population canadienne. Au cours de la période visée par le rapport, Parcs Canada mènera les activités suivantes :

- créer une fonction d'innovation en matière d'IA et de données organisationnelles pour permettre une expérimentation responsable, des projets pilotes précoces et des améliorations de services axées sur les données;
 - les solutions initiales d'intelligence artificielle et d'analytique miseront sur les occasions de grande valeur centrées sur le renforcement de l'efficacité, les décisions fondées sur des données probantes et les avantages tangibles pour les Canadiennes et les Canadiens;
- augmenter l'accès du personnel à des fonctionnalités novatrices, notamment l'automatisation, les assistants de flux de travail intelligents et les outils soutenus par l'IA, comme l'amélioration de SharePoint Online et les assistants de clavardage virtuels;
- élaborer une stratégie et un plan de mise en œuvre de l'IA pour guider l'adoption responsable, la transparence et l'harmonisation à long terme avec les priorités numériques du gouvernement du Canada;
- établir une gouvernance de l'IA à l'échelle de l'organisme, y compris un cadre d'IA responsable, des garde-fous solides, un registre centralisé des activités d'IA et un processus d'acceptation et d'évaluation organisationnel.

Principaux risques

Dans le cadre de ses activités, Parcs Canada cherche à atténuer les principaux risques auxquels il est exposé.

Les risques que posent les **changements climatiques** représentent toujours une menace importante pour les écosystèmes, le patrimoine culturel, l'infrastructure et les services dont Parcs Canada est responsable. L'organisme évalue les risques liés aux changements climatiques dans chaque site, tente de comprendre leurs répercussions éventuelles et recense des mesures d'adaptation et d'intervention réalisables et efficaces. En fixant des objectifs qui reflètent plus clairement les facteurs de stress liés au climat qui nuisent aux conditions écologiques, aux biens patrimoniaux, à la sécurité des visiteurs et à la fiabilité de l'infrastructure, Parcs Canada intégrera davantage le point de vue des changements climatiques dans ses politiques, sa planification et la prestation de ses programmes, et se dotera de directives, d'outils et de données renforcés qui tiennent compte des conditions climatiques actuelles et futures dans tous les domaines de responsabilité. Il continuera en outre d'améliorer la gestion des urgences et la préparation aux situations d'urgence, en particulier en ce qui a trait aux feux de forêt, aux inondations, à l'érosion et à d'autres dangers liés au climat, tout en favorisant une infrastructure résiliente aux changements climatiques et en travaillant avec les partenaires autochtones pour intégrer leur savoir à la prise de décision et à l'adaptation.

Dans le **contexte juridique et réglementaire relatif aux droits des Autochtones** au Canada, il est difficile pour Parcs Canada de pleinement concrétiser ses priorités, y compris honorer et soutenir l'intendance autochtone comme le mentionne la Politique sur l'intendance autochtone, et respecter ses obligations en vertu du Plan d'action de la

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA). Tout manquement à ces obligations aurait une incidence négative sur les relations de Parcs Canada avec les peuples, les communautés et les organismes autochtones, de même que sur la gestion des lieux qu'il administre.

En outre, Parcs Canada continuera de consolider ses relations existantes avec les partenaires autochtones et d'en établir de nouvelles, tout en aidant les Autochtones à tisser des liens avec leurs terres, leurs eaux et leur glace traditionnelles. L'organisme respectera ses engagements en vertu du Plan d'action de la LDNUDPA par l'entremise de la Politique sur l'intendance autochtone et du Cercle d'intendance autochtone, notamment en élaborant un cadre de mesure en collaboration avec les peuples autochtones pour faire le suivi des progrès réalisés relativement à de nouveaux indicateurs tels que la gestion coopérative, les plans d'intendance autochtone et les programmes de gardiens autochtones ou des programmes semblables. À l'interne, Parcs Canada continuera de collaborer avec des partenaires autochtones afin de trouver des approches permettant d'intégrer respectueusement les systèmes de savoir autochtones à la science occidentale pour éclairer la planification de la conservation, la gestion des écosystèmes et la prise de décisions.

Si Parcs Canada n'arrive pas à suivre le rythme ou à respecter les exigences de la **modernisation numérique**, sa capacité à offrir des services essentiels et non essentiels à la population canadienne sera de plus en plus menacée en raison du vieillissement des technologies de l'information et des processus de gestion de l'information. Les mesures d'atténuation à cet égard comprennent la mise à niveau des applications critiques qui soutiennent des fonctions de sûreté essentielles, l'examen des outils numériques actuels dans le cadre de la gestion du portefeuille

d'applications, l'abandon des outils ayant une faible valeur opérationnelle et l'amélioration de la santé de la technologie employée par les systèmes essentiels. Comme plusieurs nouveaux indicateurs du Cadre ministériel des résultats nécessitent de nouvelles données de référence, des outils de sondage, des données du SIG et une gouvernance des données interprogrammes, Parcs Canada se concentrera davantage sur son Système de gestion des investissements et des projets ainsi que sur une solution de gestion des données d'entreprise pour fournir une plateforme centralisée de planification, de surveillance et de production de rapports, et respecter les exigences du Conseil du Trésor.

La **durabilité des biens** représente toujours un risque important pour Parcs Canada, puisque le financement temporaire prendra bientôt fin, mettant à l'épreuve sa capacité à maintenir l'état de son vaste portefeuille. Comme l'organisme est responsable de gérer le plus grand portefeuille de terres fédérales et l'un des plus importants inventaires de biens bâtis du gouvernement du Canada, l'approche actuelle, qui consiste à traiter les biens immobiliers uniquement comme un service interne, ne permet pas de donner aux biens essentiels aux programmes la visibilité ou le degré de priorité qui leur revient, ni la reconnaissance basée sur des données probantes du rôle qu'ils jouent dans la sécurité des visiteurs, l'intégrité écologique et la conservation du patrimoine.

Par conséquent, Parcs Canada continuera de travailler à établir ses besoins à long terme en ce qui a trait au financement des immobilisations afin de soutenir son portefeuille de biens immobiliers, et donc de combler l'écart important entre les ressources actuelles et les besoins annuels de capitaux et d'entretien après l'expiration des investissements temporaires. Tout en achevant les projets financés

existants, l'organisme affectera les nouveaux investissements aux secteurs les plus urgents, notamment les biens qui posent des risques pour la santé et la sécurité, les obligations de conformité réglementaire et les mesures de protection des biens patrimoniaux et contemporains, au moyen d'évaluations d'impact ciblées. Conformément au Cadre ministériel des résultats modernisé, l'état des biens sera explicitement mesuré dans des domaines clés, et ces biens seront traités comme des outils essentiels au programme dans le répertoire des programmes. Les examens du programme intégreront les liens de dépendance relatifs au rendement des biens (par exemple, état, fonctionnalité et utilisation des biens matériels), ce qui permettra d'adopter une approche de gestion du risque et d'affectation des ressources fondée sur des données probantes.

Pour atténuer le risque lié à la **viabilité financière**, Parcs Canada proposera des initiatives visant à moderniser et à intégrer ses régimes de gestion des finances, des investissements et des projets afin de solidifier les pratiques de planification, de prévision et d'établissement de budgets. Il mettra en œuvre des processus, des systèmes et des outils de gouvernance renouvelés pour améliorer la surveillance, la prise de décision et la responsabilisation, tout en donnant suite aux conclusions d'un examen à l'échelle de l'organisme afin d'établir les exigences de base en matière de ressources pour la prestation durable des activités faisant partie de son mandat. Ces efforts s'harmoniseront avec l'introduction d'un cadre ministériel de résultats modernisé et d'un cycle intégré de planification financière et opérationnelle. De plus, Parcs Canada optimisera son portefeuille de biens immobiliers en accordant la priorité à l'abordabilité, à la gérance à long terme des biens patrimoniaux et aux biens de base essentiels à la réalisation du mandat.

Collectivement, ces initiatives amélioreront l'établissement des priorités, appuieront une affectation des ressources fondée sur des données probantes et permettront l'évaluation continue de l'intégrité des programmes.

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de Parcs Canada au cours des trois prochains exercices et compare les dépenses prévues de l'exercice 2026 à 2027 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et des exercices précédents.

▼ Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État des résultats condensé prospectif](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de l'exercice 2023 à 2024 à l'exercice 2028 à 2029.

Les chiffres figurant dans la présente section reflètent une planification financière prudente basée sur les renseignements les plus récents disponibles au moment de la finalisation du plan ministériel, et plus précisément, sur le Budget principal des dépenses 2026 à 2027. Il est important de souligner que les dépenses prévues par Parcs Canada pourraient évoluer après la publication de ce plan. Des changements peuvent résulter de nouvelles priorités gouvernementales, de la

réaffectation des ressources, d'un financement limité dans le temps réservé à des initiatives spéciales, de circonstances imprévues traitées au moyen d'un budget supplémentaire ou de demandes de financement à plus long terme en vue de soutenir les priorités gouvernementales et de garantir l'intégrité des programmes. Les opérations de Parcs Canada et les services qu'il offre à la population canadienne dépendent souvent de fonds limités dans le temps et sujets à changement en raison du cycle financier continu du gouvernement fédéral.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 11 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 11 indique la somme d'argent dépensée par Parcs Canada au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants de l'exercice 2025 à 2026 sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses réelles de 2024-2025	2025-2026 Forecast Spending
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 270 388 410 \$	1 192 453 379 \$	1 165 776 829 \$
Services internes	182 160 023 \$	176 292 469 \$	173 270 857 \$
Total (s)	1 452 548 433 \$	1 368 745 848 \$	1 339 047 686 \$

▼ Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Au cours de l'exercice 2023 à 2024, les dépenses réelles ont été plus élevées, principalement en raison de frais non périodiques liés à la ratification des conventions collectives et aux paiements rétroactifs connexes. De plus, d'importantes dépenses ont été faites pour gérer des feux de forêt majeurs survenus dans le parc national Wood Buffalo.

Au cours de l'exercice 2024 à 2025, Parcs Canada a consacré d'autres sommes aux travaux de rétablissement liés au feu de forêt du parc national Jasper. Cependant, les dépenses globales ont diminué par rapport à l'année précédente. Cette réduction est attribuable à l'absence de paiements salariaux rétroactifs ponctuels au cours de l'exercice 2023 à 2024, à la baisse des investissements dans les immobilisations et à la réduction des dépenses à l'échelle de l'organisme résultant de l'Initiative de recentrage des dépenses gouvernementales.

Les prévisions pour l'exercice 2025 à 2026 reflètent une nouvelle diminution des dépenses, principalement attribuable à la baisse prévue des coûts d'intervention liés aux feux de forêt par rapport aux exercices précédents.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la section Finances de [l'InfoBase du GC](#).

Tableau 12 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 12 présente les dépenses prévues par Parcs Canada au cours des trois prochaines années, par responsabilité essentielle et les dépenses sur les services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 131 244 167 \$	817 993 720 \$	678 949 897 \$
Services internes	162 192 406 \$	136 599 476 \$	129 659 336 \$
Total	1 293 436 573 \$	954 593 196 \$	808 609 233 \$

▼ Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Les dépenses prévues reflètent le financement actuellement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les programmes de Parcs Canada et intègrent les économies annuelles approuvées provenant de l'examen exhaustif des dépenses.

La baisse des dépenses prévues pour l'exercice 2026 à 2027 par rapport à l'exercice 2025 à 2026 est principalement attribuable à l'élimination graduelle du financement temporaire lié aux initiatives de conservation de la nature, y compris Patrimoine naturel amélioré, les cibles de conservation du milieu marin, la capacité d'intervention en cas de feu de forêt, le bison des bois, les espèces en péril, le Plan

d'action du parc national Wood Buffalo et les baleines.

Des réductions supplémentaires des dépenses prévues entre les exercices 2026 à 2027 et 2028 à 2029 sont largement attribuables à l'expiration du financement temporaire d'autres initiatives. Au cours de l'exercice 2027 à 2028, les dépenses diminuent à mesure de l'élimination graduelle du financement lié aux travaux préliminaires de rétablissement et de reconstruction dans le parc national Jasper. Des baisses supplémentaires aux exercices 2027 à 2028 et 2028 à 2029 sont dues à l'élimination graduelle du financement temporaire des investissements dans les immobilisations.

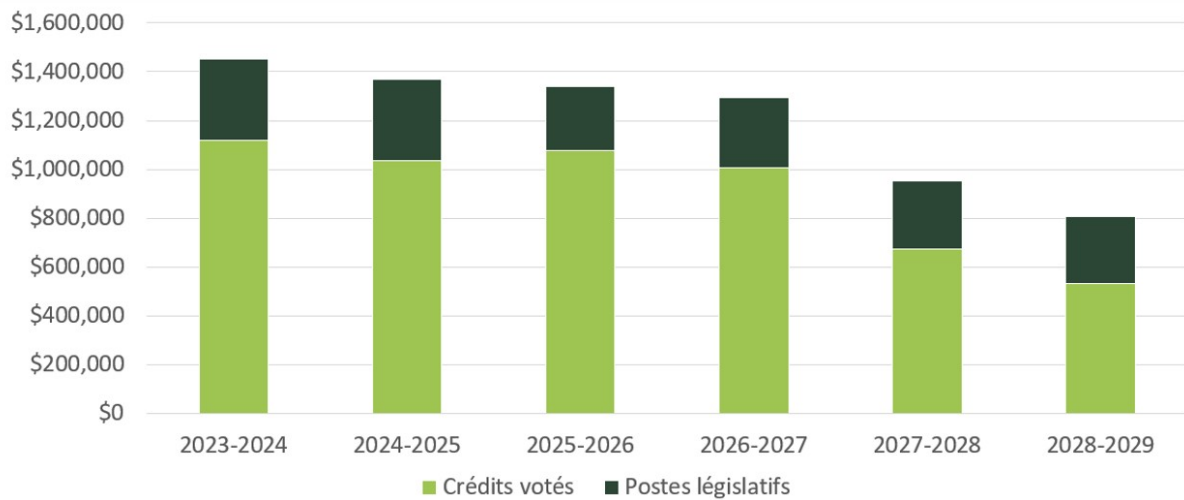
Des renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les budgets et dépenses du gouvernement du Canada.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de l'exercice 2023 à 2024 à l'exercice 2028 à 2029.



Exercice	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Postes législatifs	332 619 \$	333 114 \$	259 944 \$	285 486 \$	281 103 \$	276 143 \$
Crédits votés	1 119 929 \$	1 035 632 \$	1 079 104 \$	1 007 951 \$	673 490 \$	532 466 \$
Total	1 452 548 \$	1 368 746 \$	1 339 048 \$	1 293 437 \$	954 593 \$	808 609 \$

► Description textuelle du graphique : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

▼ Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Le tableau ci-dessus décrit le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les programmes de Parcs Canada sur une période de six ans et reflète les économies annuelles approuvées découlant de l'examen exhaustif des dépenses.

La baisse des dépenses prévues entre l'exercice 2026 à 2027 et l'exercice 2027 à 2028 est principalement attribuable à l'élimination graduelle du financement temporaire d'initiatives particulières.

Entre l'exercice 2025 à 2026 et l'exercice 2026 à 2027, les réductions résultent de l'expiration du financement à durée limitée de plusieurs initiatives de conservation de la nature, notamment Patrimoine naturel amélioré, les cibles de conservation du milieu marin, la capacité d'intervention en cas de feu de forêt, le bison des

bois, les espèces en péril, le Plan d'action du parc national Wood Buffalo et les baleines. Parcs Canada cherche à obtenir le renouvellement de ce financement, mais au moment de la publication du présent plan, il est toujours en attente d'une décision. Le financement approuvé pour l'exercice 2026 à 2027 est donc moindre.

Au cours de l'exercice 2027 à 2028, les dépenses diminuent davantage à mesure de l'élimination graduelle du financement lié aux travaux préliminaires de rétablissement et de reconstruction dans le parc national Jasper.

Des réductions additionnelles au cours des exercices 2027 à 2028 et 2028 à 2029 découlent de l'élimination graduelle des investissements en immobilisations dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de Parcs Canada, consultez le [Budget principal des dépenses de l'exercice 2026 à 2027](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de Parcs Canada de l'exercice 2025 à 2026 à l'exercice 2026 à 2027.

Tableau 13 : État des résultats condensé prospectif pour l'exercice terminé le 31 mars 2027 (en dollars)

Le tableau 13 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de l'exercice 2025 à 2026 à l'exercice 2026 à 2027. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027	Différence (prévus moins projetés)
Total des charges	1 449 366 073 \$	1 188 316 880 \$	(261 049 193) \$
Total des revenus	198 700 000 \$	214 054 000 \$	15 354 000 \$
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 250 666 073 \$	974 262 880 \$	(276 403 193) \$

▼ Analyse des résultats prévus et projetés

Il est prévu que le coût de fonctionnement net diminue de 276,4 millions de dollars durant l'exercice 2026 à 2027, passant ainsi de 1 250,7 millions de dollars à 974,3 millions de dollars.

La baisse des dépenses prévues pour l'exercice 2026 à 2027 par

rapport à l'exercice 2025 à 2026 est principalement attribuable à l'élimination graduelle du financement temporaire lié à plusieurs initiatives de conservation de la nature, y compris Patrimoine naturel amélioré, les cibles de conservation du milieu marin, la capacité d'intervention en cas de feu de forêt, le bison des bois, les espèces en péril, le Plan d'action du parc national Wood Buffalo et les baleines.

La hausse des revenus pour l'exercice 2026 à 2027, qui s'élève à 15,4 millions de dollars par rapport à l'exercice 2025 à 2026, est principalement attribuable au rajustement biennal des frais conformément à la *Loi sur les frais de service* et à l'indice des prix à la consommation applicable, y compris l'incidence des initiatives d'entrée gratuite et de camping à prix réduit.

Un état des résultats prospectif et des notes connexes pour l'exercice 2026 à 2027 plus détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de Parcs Canada.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de l'exercice 2023 à 2024 à l'exercice 2028 à 2029.

Tableau 14 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 14 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de Parcs Canada pour les trois derniers exercices. Les ressources humaines pour l’exercice sont prévues en fonction des données de l’exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d’équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d’équivalents temps plein réels pour 2024-2025	Nombre d’équivalents temps plein prévus pour 2025-2026
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	4 978	4 947	4 884
Services internes	1 160	1 150	1 162
Total	6 138	6 097	6 046

▼ Analyse des ressources humaines pour les trois derniers exercices

La légère diminution des équivalents temps plein entre l’exercice 2024 à 2025 et l’exercice 2025 à 2026 reflète une approche stratégique à l’égard de la dotation qui s’inscrit dans les mesures de l’Initiative de recentrage des dépenses gouvernementales.

Tableau 15 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 15 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes de Parcs Canada prévus au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus 2028-2029
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	4 577	4 309	3 920
Services internes	1 106	925	880
Total	5 683	5 234	4 800

▼ Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution prévue des ETP pour l'exercice 2026 à 2027 par rapport à l'exercice 2025 à 2026 est principalement attribuable à l'élimination graduelle du financement temporaire de plusieurs initiatives de conservation de la nature, y compris Patrimoine naturel amélioré, les cibles de conservation du milieu marin, la capacité d'intervention en cas de feu de forêt, le bison des bois, les espèces en péril, le Plan d'action du parc national Wood Buffalo et

les baleines.

D'autres réductions, au cours de l'exercice 2027 à 2028, sont largement attribuables à l'élimination graduelle du financement temporaire des investissements dans les immobilisations et des travaux préliminaires de rétablissement et de reconstruction dans le parc national Jasper.

D'ici l'exercice 2028 à 2029, des réductions supplémentaires reflètent l'expiration du financement temporaire du programme Stratégie emploi et compétences jeunesse de même que la mise en œuvre complète des mesures suggérées lors de l'examen exhaustif des dépenses.

Parcs Canada demeure déterminé à consulter tôt les partenaires syndicaux et à collaborer avec eux afin de gérer de façon responsable les répercussions de l'examen exhaustif des dépenses sur la main-d'œuvre ainsi que de soutenir les employés touchés tout au long de cette transition.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du Parcs Canada :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)

Des renseignements sur la stratégie de développement durable de Parcs Canada sont disponibles sur le [site Web du Parcs Canada](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de Parcs Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

▼ Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle :

L'honorable Julie Dabrusin, C.P., député

Administrateur général :

Ron Hallman, président et directeur général

Portefeuille ministériel :

Environnement, du Changement climatique et de la Nature

Instrument(s) habilitant(s) :

- Loi sur l'Agence Parcs Canada
- Loi sur les parcs nationaux du Canada
- Loi sur le parc urbain national de la Rouge
- Loi sur les lieux et monuments historiques
- Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada
- Loi sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent
- Règlement sur les canaux historiques aux termes de la Loi sur le ministère des Transports
- Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales
- Loi sur la protection des phares patrimoniaux
- Loi sur les espèces en péril

Année de constitution ou de création :

1998

▼ Coordonnées du ministère

Adresse postale

Bureau national de Parcs Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
Canada
J8X 0B3

Renseignements généraux

1-888-773-8888

Renseignements généraux (hors du Canada)

1-819-420-9486

866-787-6221

Courriel

information@pc.gc.ca

Site Web

parcs.canada.ca

Définitions

▼ Liste de termes

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation

sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tient compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont les dépenses et les recettes liées aux créances et aux obligations financières du gouvernement à l'égard de parties extérieures. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des recettes liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et passif. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada (Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative) Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2026–2027, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2025.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Date de modification :

2026-03-17

Occasions d'emploi

Bénévolat

Partenaires

Contactez-nous

Contactez Parcs Canada

L'Agence Parcs Canada

Le mandat et la charte

Transparence

Message du président et chef de la direction

Les relations avec les peuples autochtones à Parcs Canada

Stratégies et plans

Rapports

Avis

Nouvelles

Lieux historiques nationaux

Parcs nationaux

Aires marines nationales de conservation

Parcs urbains nationaux

Nature et sciences

Culture et histoire

Ministre

L'honorable Julie Aviva Dabrusin

Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

Nous joindre

Abonnez-vous à l'infolettre

Téléchargez l'application

